

Ar Falz

Savet e 1933 gant Yann SOHIER

BIMESTRIEL

N° 1 - 1955 : JANVIER-FÉVRIER

17^e ANNÉE

REVUE CULTURELLE ET PÉDAGOGIQUE

(Langue bretonne - Culture Populaire - Chant - Musique - Art décoratif - Ethnographie)

publiée par les " Instituteurs et Professeurs Laïques Bretons " (Skolaerien ha kelennerien ar Falz)

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : " AR FALZ " - B. P. 19, BREST - C. C. P. 430-20, RENNES

ABONNEMENT : 500 FRANCS (pour 6 Numéros, avec " SKOL AR BREZONEG " et UN RECUEIL DE CHANTS)

XX^{vet} DEIZ-HA-BLOAZ maro Yann SOHIER

Ugent vloaz zo e varve hor c'heneil Yann SOHIER, skolaer e Plourio, dtazezour Ar Falz.

Lidet e vo an deiz-ha-bloaz-se gant Kelennerien Ar Falz en eur stourm startoc'h eget biskoaz evit yez ha sevenadurez Vreiz.

XX^{me} ANNIVERSAIRE de la mort de Yann SOHIER

Voici vingt ans, disparut notre camarade Yann SOHIER, Instituteur à Plourivo, fondateur d'Ar Falz.

Les Enseignants d'Ar Falz marqueront cet anniversaire en luttant avec plus d'ardeur que jamais pour la langue et la culture bretonnes.

Un enseignement de la langue maternelle, organisé, et étendu, ne pourrait manquer d'atteindre le but que l'enseignement actuel ne peut atteindre : celui d'avoir un effet plus durable, de supprimer le piétinement et le retard des études, de réaliser le contact de l'école et de la vie, de jeter les bases d'une culture populaire sotte ment étouffée et surtout, c'est le point essentiel, de METTRE LA POPULATION BRETONNE EN ETAT DE SE SERVIR DES L'ECOLE, ET POUR DES FINS CULTURELLES ET EDUCATIVES, DU VEHICULE NORMAL DE SA PENSEE.

Yann SOHIER (1933).

La langue maternelle est, pour chacun, le moyen naturel d'expression et l'un des premiers besoins de l'individu est de développer pleinement sa capacité d'expression.

(Points 1 et 3 des Conclusions du Rapport des Experts chargés par l'U.N.E.S.C.O. d'étudier la question des Langues vernaculaires dans l'enseignement, — 1951.)

Il n'existe rien dans la structure d'une langue, quelle qu'elle soit, qui l'empêche de devenir un véhicule de la civilisation humaine.

TAOLENN

● Le Conseil Général du Finistère et l'enseignement du breton..	2	● La tâche des Cercles (Ch. LE ROUX)..	10
● Alain et la Danse bretonne (P. HÉLIAS)..	3	● Protestation des C. C. au Ministère..	10
● Etre ar c'hraou hag ar jarnel (Ch. AR GALL)..	4	● Jean-François Le Gonidec (P.-M. MÉVEL)..	19
● L'Anthroponymie bretonne et la Science contemporaine (F. GOURVIL)..	5	● Folklore et Education Artistique (P. HÉLIAS)..	21
● Sorc'hennou (P. HÉLIAS)..	6	● Formons des Bagadou Scolaires (P. LAVANANT)..	24
● Concours Interscholaires (KERAVEL, LE GALL)..	7	● Le breton... langue « rétrograde » (A. KERAVEL)..	26
● Korrig an Noz (J. AR PENVEN, P. HÉLIAS)..	8	● Mise au point... et mise en garde..	27
		● Planche d'Art Décoratif (R.-Y. CRESTON)..	28

Skol ar Brezoneg (Pennadou-Lenn evit ar B.E.P.C. hag ar Vachelouriez). En supplément (Tud ha Bro) :

Listes des Lauréats du troisième Concours Yann Sohier.

Un exemplaire du deuxième Fascicule de « KANOMP LAOUEN (14 Chansons nouvelles ou harmonisées par J. Le Penven, P. Hélias, Ch. Le Gall) est adressé pour chaque Abonnement ou Réabonnement à Ar Falz.

Le Conseil Général du Finistère et l'enseignement du Breton

Le CONSEIL GÉNÉRAL DU FINISTÈRE, qui a toujours soutenu les efforts déployés en vue de défendre la Langue bretonne, partie essentielle du Patrimoine culturel de notre région, constate avec une vive satisfaction le succès croissant des « JOURNÉES DE LA LANGUE BRETONNE », organisées chaque année par la « FONDATION CULTURELLE BRETONNE » avec le concours des Cercles Catholiques, — Journées qui traduisent nettement l'appui donné par la population à l'enseignement du breton.

Il constate par ailleurs l'intérêt suscité parmi les Jeunes par l'étude de la Langue bretonne et les excellents résultats observés par les Maîtres, là où des Cours ont pu être organisés de façon régulière, et il en conclut que l'enseignement du breton a devant lui de grandes possibilités de développement pour peu qu'il soit encouragé.

Le Conseil Général est informé que malheureusement la plupart des Cours de breton fonctionnent dans des conditions difficiles : recensement des élèves volontaires non effectué dès le début de l'année scolaire, — heures de cours mal placées et trop peu nombreuses, — placement des Professeurs compétents non assuré, — crédits insuffisants, — manque d'instructions pédagogiques, absence d'animateurs assurant la liaison technique entre les Maîtres, — etc.

Le Conseil Général rend hommage aux Professeurs et Instituteurs qui se dévouent pour assurer dans ces conditions un enseignement du breton qui n'en est encore qu'à ses débuts, aux Chefs d'établissements qui manifestent à cette étude toute leur sympathie et toute l'aide compatible avec les règlements actuels, ainsi qu'aux Sociétés culturelles qui mettent du matériel pédagogique à la disposition des Cours.

Le Conseil Général regrette vivement le manque d'organisation de l'enseignement du breton dans les différents Degrés et surtout l'absence totale d'encouragement officiels en faveur de cet enseignement ainsi que la non réalisation des promesses faites à de nombreuses reprises par le Ministre de l'Éducation Nationale.

Il se rend compte que la Loi du 11-1-51, au vote de laquelle ses décisions antérieures ont largement contribué, n'est appliquée ni dans son texte, ni dans son esprit, en raison des limitations arbitrairement introduites par les Services ministériels.

En conclusion, le CONSEIL GÉNÉRAL DU FINISTÈRE se déclare prêt à soutenir en particulier les points sur lesquels a été attirée l'attention de M. le Ministre de l'Éducation Nationale, le 3 décembre dernier (2), lors de l'audience accordée par lui aux représentants de la « Fondation » et du C.E.L.L.B. et en présence des Parlementaires bretons et des Autorités Académiques de notre région.

Il insiste en particulier pour que disparaisse l'état d'esprit hostile à l'enseignement du breton qui règne dans les Services ministériels, état d'esprit qui se traduit constamment par la non réalisation des promesses faites aux Parlementaires et représentants des Groupements culturels et pédagogiques bretons.

Il s'élève contre la décision NON MOTIVÉE du Conseil

Supérieur de l'Éducation Nationale qui a refusé l'inscription des Certificats de Celtique sur la liste des Certificats admis pour l'obtention d'une Licence d'enseignement. Cette décision enlève tout intérêt pratique aux Certificats de Celtique délivrés par la Faculté des Lettres de Rennes et compromet gravement la formation de Professeurs qualifiés pour l'enseignement du Breton dans le Second Degré.

Le CONSEIL GÉNÉRAL DU FINISTÈRE tient à déclarer qu'il est décidé à continuer à défendre les droits de la Langue bretonne à l'enseignement, son action dans ce sens étant guidée par le souci de conserver à la France l'un de ses trésors culturels les plus précieux et d'éviter à notre pays de se trouver déshonoré par les nations étrangères sur le terrain des études celtiques.

Fondation Culturelle Bretonne

ATTRIBUTION DU PRIX LITTÉRAIRE 1954 DE LA LANGUE BRETONNE

Le Comité Directeur de la Fondation Culturelle Bretonne s'est réuni à Quimper le 30 décembre.

Sur rapport du Président du Jury du Prix Littéraire de Langue Bretonne, la F.C.B. a décidé de partager le Prix annuel 1954, s'élevant à 40.000 francs, entre M. Yves AÛ, C.O., pour les extraits présentés de son recueil de Souvenirs Espérons, et M. Jari PRIEUX, pour son Drame Gwêl Sant-Javêz.

Un second Concours Littéraire de Langue Bretonne, doté de prix importants, est organisé en 1955 par la « Fondation Culturelle Bretonne ». Les conditions sont les mêmes qu'en 1954, le thème et le genre des œuvres (nouvelles, contes, roman, théâtre, poésie, etc.) demeurent entièrement libres. La date limite de remise des textes est fixée au 31 mai 1955. S'adresser au Secrétariat administratif de la F.C.B., Boîte Postale N° 17, Brest.

RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE 1954 POUR LA LANGUE BRETONNE

Le Comité Directeur de la F.C.B. a pris avec satisfaction connaissance des résultats décevants de la Campagne 1954 d'aide à l'Enseignement du Breton. Une recette totale de 1.570.000 francs a été enregistrée depuis le 27 mai 1954, cette somme représentant l'ensemble des collectes de la Trésorière, des Journées de la Langue Bretonne, des fêtes folkloriques et des souscriptions individuelles et états réservés à l'échelle de livres scolaires en breton et au développement de l'étude de notre langue régionale dans les écoles des différents degrés.

Le Comité Directeur de la F.C.B. tient à remercier de la façon la plus vive la population bretonne pour sa générosité comme pour la volonté qu'elle a, une fois de plus, manifestée de voir sa langue traditionnelle défendue, enseignée, et recourir dans les examens. La F.C.B. se doit d'apporter de chaleureuses félicitations aux Cercles Catholiques, Banquets, Groupes Folkloriques et Amicales bretonnes dont le dévouement a permis d'obtenir ces résultats. La question des Journées de la Langue Bretonne (Dreves ar Bretoneg) est déjà un bon signe de préparation, et il est certain qu'elle donnera, à l'enseignement du Breton des sommes encore plus importantes, car de nombreux groupes se sont engagés à doubler le produit de leur collecte de 1954.

(1) Voir note à l'Assemblée par le Conseil Général, dans sa séance du 22 septembre, sur proposition de M. J. HALLICOUR.

(2) Les 8-9-1952. — M.D.L.B.

Alain et la Danse bretonne

En 1951, mourait le grand philosophe Emile-Auguste CHARTIER, dont le nom s'est effacé derrière le pseudonyme d'ALAIN. En dépit de la mémoire d'Alain CHARTIER, qui vivait au XIX^e siècle et nous laissa le *Quadriloge breton*, il nous plaît de voir, dans ce pseudonyme, un hommage à la Bretagne.

Alain y avait séjourné, dans sa jeunesse, comme professeur de philosophie à Pontivy et à Lorient. Il y revint sans cesse, particulièrement au Pouldu, où il rendait de longues visites aux pierres des simples chapelles bretonnes, plus exemplaires à ses yeux que les cathédrales de Reims et de Chartres. Il y écrivit quelques-uns de ses livres les plus sensibles. Il y peignit même, séduit par les visages de notre terre.

Un de ses disciples, Maurice Savin, qui fut son familier au Pouldu, a fait paraître, il y a quelques mois, un roman intitulé *Le Versant*, où la Bretagne tient la première place. Comment ne pas voir, derrière cette vocation bretonne de l'écrivain, l'influence du vieux maître ? Un jour, quelqu'un fera sentir, dans les livres d'Alain, le poids de la Bretagne, y trouvera le reflet constant des séjours bretons.

Pour moi, qui ne suis point philosophe, ni près de l'être, mais fervent lecteur d'Alain, je lui, dois, entre autres choses, de m'être intéressé, vivement et définitivement intéressé, à la danse bretonne le jour où je lus, dans son *Système des Beaux-Arts*, les révélations que provoqua en lui la vue des danses paysannes de notre province.

Lui-même déclare, d'ailleurs, dans *Histoire de mes Pensées* :

« La danse muette et sérieuse des Bretons m'avait illuminé une ou deux fois par la beauté qu'elle communique à tous les visages. »

Jusqu'alors, j'avais vu tourner bien des gavottes, j'avais participé à bien des jacobades endiablées sans y voir autre chose que liasse populaire et réjouissance bruyante. A la lumière d'Alain, je me mis à regarder la danse bretonne, à observer surtout les danseurs, pendant qu'il en était encore temps, c'est-à-dire avant le triomphe de l'accordéon et du jazz.

Qu'est-ce qui avait donc, une ou deux fois, illuminé le philosophe au point de le faire se référer à nos danses dans les passages les plus ardens des *Vingt Leçons* et du *Système des Beaux-Arts* ?

Alain observe que la danse n'est qu'un jeu si elle n'est que spectacle. Il en fait un appareil et une mimique de l'amour. Après J.-J. Rousseau, il observe que l'amour légitime devait naître là. Et il conclut :

« La danse villageoise s'explique toute si l'on tient compte de l'intérêt qu'il y a à soumettre les rencontres d'amoureux et mêmes leurs premières caresses à l'épreuve du spectacle public; sans cela, il faudrait une infécondité pour vaincre la timidité. »

Alain ajoute que la danse de salon est moins dansée que la danse de village, parce qu'elle n'occupe point assez.

« Au lieu que dans un bal de campagne, chacun peut observer les signes de l'attention sérieuse et de la décence la plus sévère. »

Cette signification et cette valeur sociale de la danse villageoise, Alain la reprend pour l'étendre encore dans les *Vingt Leçons*.

« La danse bretonne, si conforme à l'ancien style, donne un bon exemple de cette communication des mouvements qui résulte de la subordination des mouvements à une règle; et cette règle, qui fait que chacun, sans contrainte ni surprise, s'accorde aux voisins et à tous, est ce qui occupe la pensée; d'où résulte le plus vif plaisir de société. »

Après de telles remarques, comment s'étonner qu'Alain soit particulièrement sensible non seulement au rythme mais à ce qu'il appelle le style de la danse, le style consistant pour lui, dans les arts de ce genre, à régler ou à retenir les mouvements naturels des passions au profit de la force expressive. Voici comment le philosophe caractérise le style breton :

« Ceux qui ont vu des danses russes auront à dire que le rythme n'y manque pas, mais que le style y manque; au contraire la danse des villages bretons, si savante, si étudiée, si modeste aussi dans ses mouvements, est un bel exemple de style dans les mouvements rythmés. »

Pour Alain, la danse bretonne est une conversation par mouvements, une belle conversation qui imprime sa beauté sur les visages mêmes des exécutants. Et la mesure est exacte au point de donner l'impression d'immobilité :

« Chacun danse devant l'autre et pour l'autre. La danse est le premier miroir. Si l'on observe la danse des Bretons, on remarque une ressemblance des visages et une beauté en tous par cette scrupuleuse attention; en sorte qu'il y a de l'immobile dans ce mouvement mesuré. Cette danse est architecturale et solide, déjà frise et ornement. Immobile comme ses grandes musiques, qui ne précèdent point d'instant en instant, mais, au contraire, en cette épreuve de la succession, se montrent durables par la constance signifiée dans le changement même. »

Tout commentaire affaiblirait la portée de telles phrases et risquerait, au surplus, d'en dénaturer le sens. C'est bien assez qu'il m'ait fallu les sortir de leur contexte. Quelconque se mêle d'analyser les danses bretonnes s'en va reporter. Quel qu'il en soit, c'est un titre de gloire pour nos danses d'avoir suscité l'intérêt d'un homme qui ne se lassait point prendre aux apparences et auquel il n'était pas facile de jeter de la poudre aux yeux. Ajouterais-je que j'ai tenté l'expérience d'expliquer, à grande aise, le dernier passage cité d'Alain à un vieux danseur de gavotte bigouden. Il a réticé beaucoup avant de répondre :

« C'est comme il dit, le monsieur, qu'on cherche à danser la gavotte depuis toujours, chez nous autres. Mais on n'est pas souvent capables. A cause du corps, tu sais, qui ne peut pas suivre. (Abalamour d'ar c'horf le oar, ha n'eo ket gouest da vont da haul). »

Alors je me suis rappelé qu'Alain lui-même n'avait été illuminé qu'une ou deux fois. C'est assez.

Pierre HELIAR.

KORRIG AN NOZ

Ton savet gant
Jef AR PENVEN

Luskellerez

Komzou gant
Per HELIAS

War an daol, me da gous-ko Me a glo-zo da val-ven-nou.

E bro guz ar zor-c'hen-nou, An-vel on Kor-rig an Noz.

Do, do, Ma-big do ! Dre c'halloud greun ar ro-zenn-gi.

Ar c'houk a ra kres-ki Ha bi-ken cha-let ne vi.

Lestr al Loar, war e goa-brenn, Ne zoug mui Ma-ri Lou-dou-renn,

Met eur ge-dour, er c'herden, Da zi-wall ouz krog ar Bleiz.

Korrig an Noz

I

War an daol, me da gousko,
Me a glozo da valvennou,
E bro guz ar zorc'hennou,
Anvet on Korrig an Noz.

Do, do, mabig do !
Dre c'halloud greun ar rozenn-gi.
Ar c'houk a ra kreski
Ha bi-ken chalet ne vi.

Lestr al Loar, war e goabrenn,
Ne zoug mui Mari Loudourenn,
Met eur gedour, er c'herden
Da ziwall ouz krog ar Bleiz.

II

War an daol, me da gousko,
Me a glozo da valvennou,
E bro guz ar zorc'hennou,
Anvet on Korrig an Noz.

Do, do, mabig do !
Te a dalvezo daou pe dri
Braso'h eget mistri
Ha bi-ken chalet ne vi.

Nag er c'hoad, nag er blennenn,
Ne vi sammet gant ar Geben.
Te n'eo marout ar gournadenn
A gas peh hini d'e neiz.

III

War an daol, me da gousko,
Me a glozo da valvennou,
E bro guz ar zorc'hennou,
Anvet on Korrig an Noz.

Do, do, mabig do !
Leusket eo pell treuzou da di,
Poussin, da gloenn-vi,
Ha bi-ken chalet ne vi.

Buan, gra da gouskadenn,
An hun a zo eun hoc'hikellenn
Hag a daz d'ar sklerijenn
Antronoz, pa zav an deiz.

Per HELIAS, Kerzu 1954.



Le marchand de sable

I

Je t'endors sur la table,
C'est moi le Marchand de Sable.
Au pays de la Fable,
Je suis l'Elfe de la Nuit.

Do, do, l'enfant do,
Voici la graine du pavot !
Ferme les yeux, tout doux,
Et s'envole ton souci.

Dans la nef de la Lune,
Il n'y a sorcière aucune,
Mais un homme, à la hune,
Pour garder l'enfant du loup.

II

Je t'endors sur la table,
C'est moi le Marchand de Sable.
Au pays de la Fable,
Je suis l'Elfe de la Nuit.

Do, do, l'enfant do,
Tu prends la taille d'un héros.
Le Roi ne te vaut pas
Et s'envole ton souci.

Dans les bois et la plaine,
Pas un seul Croquemitaine,
Mais c'est toi, capitaine,
Qui fais peur à ton papa.

III

Je t'endors sur la table,
C'est moi le Marchand de Sable.
Au pays de la Fable,
Je suis l'Elfe de la nuit.

Do, do, l'enfant do,
Tu es léger comme un oiseau.
La Terre est déjà loin
Et s'envole ton souci.

Presse-toi, car le Rêve
C'est un beau ballon qui crève.
Tout finit quand se lève
Le Soleil du lendemain.

Pierre HELIAS, 10 Décembre 1954.



Rendre son prestige à la Culture Bretonne

LA TACHE DES CERCLES

Si les cercles celtiques fondés avant la guerre avaient pour but précis le renouveau de la culture bretonne dans le sens le plus large, il faut constater que malheureusement ces cercles, créés seulement dans les villes et souvent hors de Bretagne, n'étaient fréquentés que par des intellectuels. Leur rayonnement ne pouvait donc qu'être limité et leur action sans grande portée.

Le mouvement folklorique d'après guerre, d'une importance aussi subite qu'imprévue, en provoquant la création de cercles innombrables serait trahi dans son essence même si toute cette jeunesse dynamique oublait qu'elle est bretonne *avant tout*. Elle renoncerait à elle-même si elle ne se rappelait pas que la Bretagne n'est pas seulement un beau costume, une belle danse, un air de binlou. Certes on ne peut reprocher à une jeunesse aussi vivante d'avoir été attirée par le côté brillant et spectaculaire des fêtes. L'enthousiasme des foules, et quelles foules, les applaudissements, les ovations vont au cœur de jeunes. Qui oserait leur en faire grief ? Chacun sait que le travail que nécessite la présentation des danses en public ou la création d'un bagad reçoit sa récompense en un temps relativement court, tandis que l'acquisition d'une culture demande des années de peine avec la seule satisfaction de la connaissance.

Comparé au nombre des cercles, celui des cours de langue bretonne est insignifiant. L'une des principales causes reste le manque de professeurs. Il y a aussi le peu de préparation des dirigeants et des membres des cercles à ce genre d'étude. Et puis, surtout, l'activité de tous est absorbée par la préparation des sorties ou des spectacles.

On vient à la Bretagne comme on peut, disait M. Mocaër, et l'essentiel est d'y venir. Cette masse imposante de jeunes accourue dans les Cercles ou les Kevrennou, n'a pas pensé au réle-

vement du prestige de la Bretagne, de la Chose bretonne, elle n'y a pas réfléchi. C'est une résonance toute profonde qui l'a attirée vers le mouvement folklorique, et cette résonance permet tous les espoirs.

La culture bretonne est d'essence populaire, il ne faut pas l'oublier; c'est d'ailleurs ce qui fait sa grandeur et sa vérité. Si le milieu dit « bourgeois » y paraît assez souvent hostile (à la langue notamment), il y a de sa part un reniement méprisable. On peut gratter l'échine du plus bourgeois des bourgeois bretons, on y trouvera la trace du chupen du père ou du grand-père. Et la petite mijaurée qui mange ses crêpes en buvant du coca-cola (véridique) garde dans ses cheveux mal coupés « à la noyée » la trace de la coiffe de sa mère, qui avait certainement plus fière allure. C'est peut-être là le drame de la Bretagne.

Dans les conditions actuelles, il n'est sans doute pas exagéré de dire que ce sont les Cercles Celtiques qui sauveront ou qui perdront la « chose bretonne ». Aussi leurs dirigeants devraient-ils mettre au premier rang de leurs préoccupations le souci de redonner du prestige à tout ce qui est breton, à tout ce qui fait la valeur et l'originalité de la culture populaire bretonne. En particulier, c'est un devoir pour eux de se tourner sans plus tarder vers un recrutement rural. Les éléments urbains (ou de professions libérales) seraient influencés, — et les ruraux, devant la considération de tous pour le patrimoine breton, qui est essentiellement le patrimoine de la paysannerie, — reprendraient conscience et fierté d'être les détenteurs (et les gardiens) de ces biens infiniment précieux qui s'appellent la langue bretonne, l'esprit breton.

Kendalc'h n'agirait-il pas avec beaucoup de bonheur en ayant des attentions particulières envers les Cercles qui feraient effort en ce sens ?

Charles LÉ ROUX.

Le Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale contre les Études Bretonnes

LA PROTESTATION DES SOCIÉTÉS CULTURELLES BRETONNES

Nous avons signalé dans notre dernier numéro que les Sociétés bretonnes ont protesté contre l'avis formulé par le Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale s'opposant à l'admission des Certificats de Celtique de la Faculté des Lettres de Rennes sur la liste des Certificats admis pour l'obtention de la Licence d'Enseignement.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'énergique protestation que plus de soixante Sociétés ont chargé la « Fondation Culturelle Bretonne » de remettre au Ministre de l'Éducation Nationale.

Les Membres de (nom de la Société), spécialement réunis à, le (septembre ou octobre 1954),

Élèvent **UNE PROTESTATION SOLENNELLE ET ÉNERGIQUE** contre la récente décision du Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale refusant d'inscrire les Certificats de Celtique sur la liste des Certificats admis pour l'obtention d'une licence d'Enseignement.

Ils ne peuvent considérer ce refus que comme un témoignage d'hostilité contre la langue bretonne, l'aveu d'une opposition systématique à son enseignement et la preuve d'une incompréhension totale du problème linguistique breton, ainsi que du devoir de protéger une langue qui fait partie du trésor culturel national.

D'une part, en effet, cette décision enlève tout intérêt pratique aux Certificats de Celtique délivrés par la Faculté des Lettres de Rennes et supprime la possibilité de former des Professeurs qualifiés pour l'enseignement du breton dans le Second Degré. D'autre part, elle a été prise malgré l'intervention favorable et dûment motivée de Monsieur le Recteur d'Académie de Rennes, de Monsieur le Doyen et Messieurs les Professeurs de la Faculté des Lettres de Rennes, malgré les démarches pressantes des Parlementaires bretons de toutes opinions, en plein accord avec toutes les Associations culturelles bretonnes.

Ils protestent de toutes leurs forces contre la volonté, une fois de plus affirmée, d'ignorer les problèmes essentiels posés par l'existence de la langue bretonne, encore parlée par plus d'un million de personnes.

Ils protestent enfin contre la violation de l'esprit de la loi du 11 janvier 1951.

Groupés autour de la « Fondation Culturelle Bretonne », et avec l'appui des Elus bretons et de l'opinion publique toute entière ils proclament leur résolution de mener, contre une décision sans justification, une action intensive qui ne s'arrêtera que lorsque la loi du 11 janvier 1951 sera pleinement appliquée dans son texte et dans son esprit.

Ils mandatent la « Fondation Culturelle Bretonne » pour entreprendre en leur nom une action rapide et énergique près de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, devant le Parlement, devant l'opinion publique, et, s'il le faut, devant les autres pays celtiques et les organismes internationaux pour l'Éducation.

C'est à tort, à mon avis, que dans nos classes nous ignorons systématiquement le breton. Il nous devient, dans ces conditions, plus difficile de faire perdre à nos élèves, dans le langage français, l'habitude de leurs « idiotismes ». J'admettrais pour ma part fort bien qu'on donnât de temps à autre à traduire dans nos écoles des textes de breton populaire. Il y aurait matière à des comparaisons utiles entre l'esprit des deux langues et le français, soyons-en sûrs, n'y perdrait rien.

L'Inspecteur d'Académie des Côtes-du-Nord LAUNAY,
dans le *Bulletin Départemental*
numéro 369, novembre 1918, page 235.

Ar Paotr-Saout

An amzer a oa brao. Biskoaz n'en devoa gwelet liien prajeier ha parkou ker lirzin, na heol ken skedus. An oabl a oa glas-lugernus, hep tarchadenn ebet... Du-hont eur mesaer, e-krap an dosenn, a gane a-greiz e galon.

— Kan 'ta, mabig, da vouez a zo sklér ha da zon a zo koant ! Mes ar zaout hag an denved ne reont ket a van ouz eur c'houteller, hag a zo ét da beuri er park nesa. Ar re-ze ne jomont ket da zelaou Yann Ganfard o sotal hag o vragal; ar re-ze a lak traou en o c'horf. « Eman o kana, emezo, hastomp karga ! »... Ar plac'h-saout a lavaro emberr, pa erruint en eur vlejal ouz toull dor o c'hraou, ront evel barrikennoù : « Neal, kanfard, ho saout a zo bet o laerez ! »

Diwar Erwan AR MOAL.
(*Pipi Gonto*).

Sonerien ar Friko

... Er penn uhela d'an ti, e-kichen an oaled, edo an daou ganfard o ren an abadenn. Mao ha seder, e oant o-daou, rak hep a zevez mat o devoa grêt an deiz-se. Endro da dog pep hini anezo e oa rollet eur walennad voulouz-kordonenn eus ar c'haera, ouspenn eun treatad lec'hed dezi. Evelse e veze pêt ar zonerien, gwechall, e bro ar Rouziged.

Gant o zokou, pintet ken uhel, e stokent ouz soliou an ti, ha tenna e rént evelse da zaou ramz hag a vije bet deuet da lakât korriged da zansal.

Yeun AR GO.
(*Eur galedenn a zen*).

Skol ar Brezoneg

Kenteliou evit Brezonegerien

(Niv. 2)

PENNADOU - LENN

evit arnodennoù ar B. E. P. C. hag ar Vachelouriez

7. — **An tangwall** (F. Kadoret).
8. — **Eur pred lipet buan** (J. Dupuis).
9. — **Kemenerien Langoad** (dast. gant an Uhel).
10. — **E foar Kastellin** (J. Riou).
11. — **An daou gemener hag ar Gorriked.**
12. — **Kleier, Kleier...** (T. Malmarche).
- 13-16. — **Pennadoù berr.**

O. L. S. B.
(Oberenn al Leoriou-Skol Brezonek)
Brest

An tangwall

(E komanant ar C'hoadig, damdoslik d'ar Gêr-Wenn, e oa ét an ozac'h hag e wreg d'eun eured teir leo ac'hano, ha n'oant ket evit dont endro d'o zi a-benn an noz. Rasket o doa fiziout war eun amezegez, Katell goz, evit ober war-dro o faotrig bihan ha diwall ouz an ti.)

... Souden, eun trouz, sec'h evel an tan o kregi, a zavas er penn all d'an ti, hag eur c'houez loskus a gargas anezañ, ma tihunas Katell hanter spontet.

Moged a oa an ti !

Ar plac'h paour, strafuilhet holl, a zavas, ha, diarc'hen, e tec'has er-méz, en eur huchal, pennfollet, etrezek ar Gêr-Wenn :

— An tan er C'hoadig !

An dud, dihunet er spont, a zirede, peb hini prima m'halle. Unan a redas d'ar vourc'h da lakât seni ar c'hloc'h, hag hep dale eun niver bras a dud a voe bodet dirak ar gêrig.

An tan n'en doa ket kollet e amzer. Eur penn eus an ti betek an nor a oa leun a flamm.

— N'eus netra da ober aze, eme an dud. Saveteomp al loened !

A-daol-trumm, eur vaouez spontet a youc'has :

— Ar bugel ! Ar bugel ! chomet eo en ti !

Katell a oa e-kreiz he strafuilh...

Ar paour kêz plac'h he doa ankounac'hêt ar paotrig.

— Ar bugel ! eme an holl, evel eun hekleo spouronet. Ar bugel a zo en ti ! Mouget eo a-benn bremañ !

— Marteze n'eus ket a dan c'hoaz e penn ar c'havell, eme Gatell.

An dud a zelle an eil ouz egile. Daou pe dri a dostâs ouz an nor. Met ar riskl a oa ken bras ma teuent holl a-dreñ en eur grena.

Eun toulladig Pennadou berr evit arnodennoù ar B. E. P. C. hag ar Vachelouriez

13

Nozvez-âvel

Deut e oa an noz.

Eun avel put a c'houtelle war al lanneier touz hag a droc'he evel eun aotenn.

— Skornet e vezimp a c'hrozmolas Beuzeg...

— Skornet ? eme ar Gwillhou. Devet gant ar yenijenn a vefe gwiroc'h... Eman an ankou o c'hoari endro deomp; mont a raimp gantan ma pad an traou. Eur c'hard-eur zo emañ dindan an avel-benn ha kaout a ra din n'eus tamm kig beo stag ouzin...

... War wasât ez ê an amzer. An oabl a oa dizolo. Koumoulenn ebet ne dremene war al loar.

Nemet al lann o klemm, o yudal dindan bec'h an avel-c'hoanv, trouz ebet ne zave diwar ar mêziou.

Diwar Jakez RIOU.

(Lizer an hini maro).

14

Sevel ar c'havell

Deut e oa ar poent da zevel ar panerou...

Ober ar zao, setu aze an tenna labour. Ar vag vras en em lak penn d'an avel. Ar c'hanod a vez taolet er mor ha daou zen a ziskenn ennan. Daou pe dri daol roenv-houliva, ha setu ar c'hanod war ar spouenn. Neuze, a jachadennoù ingal, eur martolod a zav ar baner nebeut-ha-nebeut. Ar c'hanab a roc'h war ar bordaj, a zev ar bizied; an dour zall a red diouz dorn an den evel diouz eun duellenn. Eur gourhed c'hoaz hag eman ar baner a-rez an dour. Ar martolod all a zikour e genseurt daou-bleget, poan dezan kaout e alan, ha ganto o-daou e teu dindan an heol skedus ar baner garlantezet a vezin hag a c'heot-mor...

Diwar BRENNEOL.

(O pesketa grillhed-mor).

Kleier, kleier, sioul ha seder...

Kleier, kleier,
sioul ha seder,
kleier er mintin
laouen ha lirin,
m'ho kev endro din,
m'ho kev a bep tu...
Kleier, kleier, pelec'h oc'h-hu ?
Ha c'houi zo en tour, aze ?
Ha c'houi zo e-barz an Ne ?...
Pe c'hoaz em c'hreiz-me ?
Kleier, kleierigou,
c'houi zo piou, c'houi zo piou ?
Oc'h-hu evnedigou ?
Oc'h-hu eneoudigou ?
Oc'h-hu éledigou ?
Kleier, kleier, kleier,
soniou sklentin ha sklêr,
toniou tener,
moueziou en êr,
c'houeziou dister,
kleier !

Tangi MALMANCHE.

(Gurvan er Marc'heg estrañjour, — 1923.)



— Fin zo ! Re zivrec'h eo ! aze an holl. O va Doue ! an élig paour !...

— An élig, o !...

Hag eun den a lannas e-kreiz an dud, hag heb ober van ebet ouz an tan a stanke an nor, e sailhas e-barz an ti.

— Jobig ! Jobig ar C'hoadou ! eme an holl en eur vouez, mezek eun tammig o welet eun diskiant o rei dezo eur skouer ken kaer a nerz-kalon (1).

— Eus a belec'h eo deut ?

— E, oa o tont eus ar c'hoad.

— Mouget e vo ! Devet e vint o-daou !

— Digoromp ar prenestr, eme unan. Ne zeuy biken dre an nor !

An holl a c'hortoze, sioul evel ar maro. Pemp munutenn a dremenas, pemp munutenn hir hag ankenius-meurbet.

— Maro int ! a hirvoude unan bennak.

— Nann ! rak Jobig a erruas e toull ar prenestr, ma teue dioutañ bremañ flammou ruz. Astenn a rê ar bugel a oa gantañ etre e zivrec'h, hag a laoske eur c'harmaden-nig eur wech an amzer.

— N'eo ket maro. Doue da veza meulet ! eme an dud o tridal, tra ma kemere eur plac'h ar bugel paour hanter vouget ha ma tec'he gantañ da glask eun tammig êr fresk.

— Jobig ! Jobig ! deut er-mêz buan ! eme ar re all.

Met ar paour kèz inosant, strafuilhet bremañ, ne finve mui. Chom a rê e diabarz an ti, prest, koulskoude, da goueza en e boull.

— Jobig ! deut er-mêz 'ta ! a grias an holl a-bouez-penn.

Kement-mañ a zihunas ar paour kèz. Sevel a reas war ar prenestr. Hogen, war an taol, eur mên, o riskla eus krec'h, a gouezas war e benn hag hen taolas, hanter varo, astennet war ar porz.

(1) Jobig ar C'hoadou, eur paour kèz paotr yaouank, « izel a spéred abaoe e vugaleaj », — eun den iskiz a jome a-wechou eun devez pe zaou o redek ar c'hoadeter, « ha ne zistroe nemet leun e baner a vouar, a graoñ, a lus du, a roe a-hed an hent d'ar vugale ».

Daou pe dri den a gregje e-pad ar c'hoarzh hag e zougas a-gostez, tra ma rede mard e glas, ar mirdin.

Ar bugel a zeuas lamm-ha-lamm war e giz. C'hoarzhin a rê bremañ etre diouevrec'h ar baour kêz Katell.

E-keit-se an tan a rê e reuz. Kaer a oa bet teurel dour ha poania endro dezañ, n'helljod ket dont a-benn d'hen mouga.

Pa darzas an deiz, eus an tiig glas, a c'hoarze an deiz a-raok e-touez ar c'hoadou bodennek, ne jome netra nemet peder moger hanter gouezet, a zave diouto eur vogedenn du ha flerius.

Diwar F. KADORET,
(*Bleuniou a Garantiz*, 1913).



a vo da lavaret evit peurechui ar ganaouenn, ha gouzout a ran mat ivez petra a zigasin ganin endro.

Ober a reas Youenn evel m'en doa lavaret : diouz an noz e yeas da Waremm-ar-Wrac'h hag eno e kavas ar vugaligou-noz o tañsal hag o kana endra ma c'hellent :

*Dilun, dimeurz ha dimerc'her,
Diriaou ha digwener !*

Tostât a reas Youenn ha dioustu e voe lakêt da drei ha da fringal d'o heul.

Mall ma oa gantañ kaout dindan e veud arc'hant hag aour ar gorriked, ne badas ket pell hep lavaret dezo :

— Ac'hanta, paotred ! Gwall verr eo ho kanaouenn !
— Petra ? emezo. Daoust hag hiroc'hik ez eus c'hoaz ?
— Feiz sur ! a respontas Youenn.

Hag heñ ha staga neuze da gana :

*Dilun, dimeurz ha dimerc'her,
Diriaou ha digwener,
Ha disadorn ha disul,
Setu echu ar zizun !*

— Gwir eo, a lavaras ar gorriked.

Hag int da zañsal gwasoc'h-gwasa, ken na voe et skuizmaro Youenn-Nadoz-treut o lammât hag o redek ganto.

Gouzout mat a rê ar gorriked pegen piz e oa Youenn ha perak e oa deut da zañsal ganto an noz-se.

— Petra vo roet dit, emezo. Ha gouzout a rez petra hon eus kinniget dec'h da noz da Viel ?

— Ya, ya ! eme Youenn. Roit din 'ta neuze, me ho ped, ar pezh en deus lezet Biel war e lerc'h.

— Mat, hag e vo roet dit dioustu da c'houlenn !

Ha raktal e vo staget ouz e gein an tort en doa lezet Biel an nozvez araok etre daouarn ar gorriked !

Hag e rankas Youenn-Nadoz-treut distrei d'ar gêr gant eur zamm ha ne oa ket an hini a zoñje dezañ kaout.

Renket diwar kontadennou dastamet e-touez ar bobl (en o zouez unan dastamet gant F.-M. AN UHEL).

Chom a rejont holl a-zao :

— Daoust hag hiroc'h a ouezez-te ? Lavar 'ta, ma vo gwelet !

Ha Biel ha kana neuze :

*Dilun, dimeurz ha dimerc'her,
Ha diriaou ha digwener...*

— Sell 'ta ! eme ar vugale-noz, gwir eo. Brao-tre evelse !
Hag int da gana, ha da lammat, ha da dripal gant al levenez :

*Dilun, dimeurz ha dimerc'her,
Ha diriaou ha dimerc'her !...*

Ha da drei ha da drei evel diaouled !

Biel avat ne c'hellas ket padout pell o redek hag o lammat evelse. Skuiz-divi dre forz dañsal, e lavaras d'ar gorriked e oa poent dezañ mont adarre gant e hent.

— Petra vo roet da Viel evit dezañ beza lakêt eun tammig astenn d'hor zon ? a c'houlennas an eil ouz ar re all ar gorriked.

— Evel ma kavo ar gwella : ar pezh a c'hello kas gantañ a aour hag a arc'hant, pe lemel kuit e dort diwar e gein.

— O, ya ! a respontas Biel. Ma c'hellit va dizamma diouz ar bec'h-se a zougan, me a lezo ganeoc'h an aour hag an arc'hant.

Ker buan all, setu didortet ar c'hemenner.

Hag ar paotr, skañv ha laouen an tamm anezañ, o kemmer penn e hent war-du ar gêr...

An deiz war-lerc'h, kenta hini en em gavas gant Biel-an-Inkarder a voe Youenn-Nadoz-treut, e amezeg, ha kemenner eveltañ diouz e vicher.

A-boan ma anavezaz Youenn anezañ... hep e dort.

Ha Biel neuze ha konta d'e genseurt petra a oa c'hoarvezet gantañ e-pad an noz e lanneier Gwaremm-ar-Wrac'h ha penaos o doa ar gorriked roet dezañ da zibab etre kaout arc'hant hag aour pe beza didortet.

— Hag e peus lezet an aour hag an arc'hant war da lerc'h evelse ? a c'houlennas Youenn, a oa eun den piz-du. Mat, me yav ivez da Waremm-ar-Wrac'h da dañsal ha da gana gant ar gorriked. Gouzout a ran mat ar pezh

Eur pred liped buan

Eun nozvez, eur c'halvez, Loeiz ar Flecher, en doa stennet lasou evit tapout kefeleged, ha da vintin an deiz war-lerc'h en doa kavet daou gefeleg enno.

Neuze, heñ mont d'ar gêr, seder ha laouen. War e hent en em gavas e gamalad Job an Deign hag a oa go hag a houarne e rodou-karr dezañ e-pad ar bloaz.

— Ac'hanta Job ! a laras-heñ en eur ziskouez dezañ e zaou loen beg-hir, c'houi wel petra em eus tapet ? War-c'hoaz da greizteiz e vint fritet, ha me ho ped da zont d'ho merenn d'am zi. Pell zo awale'h e oan o klask ho pedi. Chistr mat em eus, hag eur banne rouzig a vo war-lerc'h, — a laras-heñ c'hoaz.

— Me yav, a respontas ar go dezañ, hep ober kompli-mañchou.

An deiz war-lerc'h, da zek eur, maouez Loeiz ar Flecher a lakâs he fod war an tan hag ar c'hefeleg e-barz gant eun tamm mat a amann. E korf eun hanter-eur, e oa eur pezh c'houez vat en ti. Ha maouez ar Flecher da dañva he friko.

Na pegen mat e oa !... Hag hi da dapa c'hoaz eun tammig, hag eun tammig-tamm all... ken na voe debret unan eus ar c'hefeleged ganti !

— Na petra em eus-me grêt, a laras-hi neuze. O ma Doue ! Ha petra a ray ma gwaz din ! Petra a laro Job an Deign !

Hag hi ober eur zoñj, — ha, 'n eun taol pront, troc'ha eun tamm bara hag hen debri buan-ha-buan gant ar c'hefeleg all a oa chomet war an tan.

Ne oa mui netra da verenn...

Eur c'hard-eur war-lerc'h, ez arruas Job an Deign.

— Devez-mat deoc'h, Mari, a laras-heñ en eur zont en ti.

— Ha deoc'h-c'houi ive, a respontas-hi gant eur penn tristik.

— N'emañ ket Loeiz er gêr ? emezañ.

— Eo a laras-hi, — maleüruzamant !

— Maleüruzamant ? ablamour da betra 'ta ?

— Ablamour da betra ? Gwelit anezañ e penn ar porz o Iemmel kontilli.

— Ha goude ?

— Ha goude ? a laras-hi. Troc'het en deus dija o skouarnou da zaou zen ha soñjet eo gantañ troc'hi ho re deoc'h-c'houi ive ! Hastit buan, ha kerzit dre an nor-ze, rak hep dale ez arruo !

Ha Job kuit en eur redek. Kentiz, arru Loeiz ar Flecher en ti.

— Nag ar friko, a laras-heñ; penaos emañ ?

— Penaos emañ ? a respontas-hi; mat awalc'h, pa 'z gwir eo ét toud gant Job an Deign. N'her gwelit ket o redek gantañ ? Kerzit buan war e lerc'h !

Hag ar c'halvez dioustu da grial d'ar go, hag a stagas da redek buanoc'h c'hoaz p'en doa e welet :

— Roit unan anezho din da nebeuta ! emezañ.

— O, n'ho po nag an eil nag eben ! a respontas Job an Deign, a zoñje en e skouarnou, evel m'he doa laret ar vaouez dezañ.

Ha Loeiz ar Flecher neuze d'e di en eur laret :

— N'em mefe ket bet kredet biskoaz en defe bet grêt kemend-all din Job, ma brasa kamalad !

— Petra faot deoc'h, a respontas e vaouez, gant he fenn tristik, bep seurt tud a zo lakêt war ar bed-mañ !

Diwar Juluan DUPUIS.

(Kontadenn embannet e *Brug*, — 1913.)



||

An daou gemener hag ar Gorriked

*Selaouit holl, ma ho peus c'hoant,
Hag e klevfoc'h eur gêzig koant
Ha n'eus enni netra a c'haou,
'Met marteze eur ger pe zaou.*

Bez e oa eur wech eur c'hemener hag a oa tort, Biel-an-Inkarder e ano. Bep mintin ez è da zevezia e tiegeziou hag e maneriou ar vro.

Eun droiad ma oa o tistrei d'ar gêr, e-unanig penn, diwezat an noz anezi, hag o treuzi lanneier Gwaremm-ar-Wrac'h, e klevas moueziou o kana :

Dilun, dimeurz ha dimezc'her...

Hag heñ tostât, war e bouezig. Sklêr e oa an noz gant al loar en he c'hann. Petra welas Biel nemet korrigez o tañsal, an eil krog e dorn egile. Unan a gane da genta :

Dilun, dimeurz ha dimezc'her...

Hag e tiskane neuze a re-all war e lerc'h :

Dilun, dimeurz ha dimezc'her...

Ha netra muioc'h ne deue ganto.

Alies en doa Biel klevet ar re goz, e-pad ar beilhadegou, o toulla kôz diwar-benn ar Gorriked. Morse avat ne oa bet digouezet gantañ gwelet diouto.

Klask a reas kuzat a-dreñv eun tammig kleuz a oa eno war al lann, da c'hellout sellet outo a dostoc'h, met buantre e voe dizoloet gant an dudigou-noz. Daou anezo a bakas krog en e zaouarn, re all a vountas pe a zachas warnañ, ha setu ar c'hemener en o c'helc'h ha lakêt da drei ha da zañsal ganto.

Gwasoc'h evit biskoaz e kane ar gorriked :

Dilun, dimeurz ha dimezc'her...

Pa ne deue ganto nemet an tri c'her-ze, e c'houlennas Biel outo :

— Berrik eo ho kanaouenn, paotredigou !

Yann a zelle ouz ar bilhedou o tarza dirak e zaoulagad displeget unan hag unan. Pa gontas : daouzek, e santas e galon skañvêt.

Evit mil lur en dije roet e loen.

**

Yann ar C'herneis a ziskenne eus marc'had ar c'hezeg. E galon a lamme taeroc'h eget kustum, ha, da heul lam-mou e galon, priz ar marc'had tonket.

Lakât a reas e zorn en e c'hodell evit meuda ar bilhedou ha klevout kan ar paper kras :

... Ar skouarn... Ar rod... An ahel...

**

— Echu ar foar, Yann ?

— Echu, Herve. Ha ganit ?

— Ne rin ket foar hizio. Edon e soñj prena eur vuoc'h... Keraouez a zo war ar zaout. Eus eur vuoc'hig e c'houlenner eiz kant lur. Ken din beza deut d'ar foar diweza !... Evit ar priz-se em bize bet an dibab...

— N'em eus ket d'en em glemm. Koulskoude, gant eur miz all er c'hraou...

— ...

— ... Ar c'harr a vezo rodet hag ahelet, hag an alar en devo eur skouarn nevez.

Jakez RIOU.

(*Geotenn ar Werc'hez*, 1934.)



Kemenerien Langoad

Daou gemener yaouank a Langoad
A zo deut du-mañ da labourat.

Oant ket antreet mat en ti,
O deus goullet o dijuni.

Pep a greunenn, pep a vouchenn,
Deus debret ar gemenerien.

Ma lavare an oac'h d'ar wreg :
Ar re-mañ zo re ger o boued.

Ma lavare ar wreg bopred :
— 'Vit eun devez ne zantfomp ket.

P'oa sonet dek eur e Runan,
Oa lakêt ar yod war an tan.

Leis 'r goter vras betek ar c'hrignenn
Deus debret ar gemenerien.

Ma lavare an oac'h d'ar wreg :
— Ar re-mañ zo re ger o boued.

Ma lavare ar wreg bopred :
— 'Vit eun devez ne zantfomp ket.

P'oa sonet teir eur e Runan,
Oa lakêt ar gleurc'h war an tan.

Pep a grampoenn, pep a zousenn
Deus debret ar gemenerien.

Ma lavare an oac'h d'ar wreg :
— Ar re-mañ zo re ger o boued.

Ma lavare ar wreg bopred :
— 'Vit eun devez ne zantfomp ket.

P'oa sonet seiz eur e Runan,
Oa lakêt ar pod war an tan.

Pep a garter kig-sall, pep a anduilhenn
Deus debret ar gemenerien.

Ma lavare an oac'h d'ar wreg :
— Ar re-mañ zo re ger o boued.

Ma lavare ar wreg l'opred :
 — 'Vit eun devez ne zantomp ast.
 — Tap din an alc'houez alese,
 'Vit ma roin arc'hant deze.
 Pep a driouec'h diner deus bet,
 Pep a voned bihan deus grêt.

(*Kanet gant Charlez Mallegol, Montroulez.*)
 Fañch-Mari AN UHEL hag Anatol AR BRAZ.
 (*Sonion Breiz-Izel, II, — 1890.*)



E foar Kastellin

(*Dichañs en deus Yann ar C'herneis : torret eo bet skouarn e alar bras en eur drei douar-lann ar menez; torret en deus ive ahel ha rod e garr en eur zigas melchon glas d'ar gêr. Paour-raz eo Yann ar C'herneis ouspenn. « Hag hizio, evit ma vezo rodet e garr ha troet ar waremm penn-da-benn, ez eo deut da foar Kastellin da werza e ebeul. »*)

Evit an trede gwech ar marc'hadour a c'hoarias an dro d'al loen.

— N'eus ket distaol ?

— N'eus ket.

— Distaol kant lur.

— Daouzek kant em eus lavaret.

Ar marc'hadour a hejas e benn, hag a reas an asvan da bellât.

— Unnek kant, emezañ, en eur zistrei.

— Kant ouspenn.

— Disteurel a ri... Unnek kant kanter ?

— Boued a zo dezañ er gêr.

Ar marc'hadour a dremenas e zorn war gein al loen, a-c'hin d'ar bleo.

— Gra dezañ redek eun tregont kammed, emezañ.

An ebeul a rede skouer.

— Dere'hel a rez da briz ?

— Ya.

— Kerik mat eo. Prez zo warnon. Dao !

Palv o dorn dehou a stlakas an cil ouz egile, diou wech.

Grêt e oa marc'had.

— Stag al loen, aze, ouz tal an ti, ha deomp da eva eur baune ha da renka ar gont.

Cours de Littérature bretonne (XIX^e siècle)

Jean-François LE GONIDEC (1775-1830)

Nous commençons dans ce numéro la publication d'une série d'études sur la Littérature bretonne au XIX^e siècle, dûe à la plume de notre camarade P.-M. MEVEL, Professeur au Lycée de Brest. Il s'agit d'un résumé du Manuel de Littérature bretonne préparé par MEVEL et KERAVAL et qui n'a pu être édité jusqu'à présent.

Pour LE GONIDEC, grammairien et lexicographe, il n'est guère possible de citer de textes d'intérêt scolaire. L'étude des autres Auteurs sera accompagnée de textes annotés.

L'enfance (1775-1791).

Jean-François Le Gonidec, dont l'influence si profonde se trouve à l'origine de la renaissance linguistique et littéraire bretonne au XIX^e siècle, naquit au Conquet (Finistère), le 4 septembre 1775 d'une famille de petite noblesse (1). Son père, LE GONIDEC DE KERDANIEL, occupait la charge de « receveur des devoirs ». D'humeur instable, il se désintéressa complètement de ses enfants après la mort de sa femme en 1777, et le jeune Le Gonidec, adopté par la fille de son parrain, Mlle DE KERSAUZON, vécut son enfance au château de Kerjean-Mol, en Trébabu.

Vers 1787 il fut admis au Collège de Tréguier où son oncle était vicaire général. Il se destinait à la prêtrise lorsqu'éclata la Révolution. Le Collège de Tréguier fut fermé en 1791 et Le Gonidec revint au château de Kerjean-Mol, dans la famille de son oncle, M. de Kersauzon.

Pendant la Révolution. Légende et réalité (1793-1804).

Nous possédons fort peu de documents sur cette période de sa vie. Si l'on en croyait les récits de Le Gonidec lui-même, récits encore embellis par son biographe BRIZEUX, il aurait été, pendant la période révolutionnaire, le héros d'aventures extrêmement romanesques.

Réfugié en 1793 au manoir de Kervéatoux, en Plouarzel, près de Saint-Renan, il fut, d'après Brizeux, arrêté et condamné à mort, après un emprisonnement de dix-huit mois à Brest et à Carhaix. Au moment où il était conduit à l'échafaud éclata une émeute sur la place. Le Gonidec s'échappa et se réfugia dans la maison d'un patriote, heureusement absent, dont la femme, par humanité, lui donna asile. Il passe ensuite en Angleterre sur une barque de fortune, débarque à Penzance, en Cornouaille, où une dame qui attendait un autre Le Gonidec venant d'Amérique, lui offre l'hospitalité pendant près d'une année. Revenu en Bretagne, il fait le coup de feu dans les rangs des chouans et sa haute bravoure lui vaut le rang de lieutenant-colonel de l'armée royaliste. Un second voyage le conduit en Grande-Bretagne où il se trouve enrôlé dans l'expédition de Quiberon. Débarqué à Sarzeau, il erre en Bretagne, misérable et traqué, jusqu'au moment où l'amnistie de 1800 lui permet de déposer les armes à Brest.

En fait, la réalité fut moins héroïque (2). S'il est vrai que Le Gonidec fut incarcéré à Brest et à Carhaix, de septembre 1793 à décembre 1794, il est fort probable qu'il passa les années troublées à Kervéatoux, dont le châtelain, M. DE LESGUERN, grand amateur de langue bretonne, fut sans doute pour lui un initiateur qui contribua à éveiller sa vocation.

Pourquoi donc Le Gonidec avait-il imaginé ces aventures romanesques ? A coup sûr pour embellir son passé, mais aussi, à une époque où il était assailli de soucis d'argent, pour obtenir la majoration de pension que la monarchie restaurée accordait aux anciens soldats des armées royalistes. Et, à force de répéter son histoire, il en était arrivé, semble-t-il, à y croire lui-même.

Fonctionnaire impérial et celtisant (1804-1818).

En 1804, Le Gonidec quittait la Bretagne où il ne devait plus revenir de son vivant. A Paris, grâce à l'appui d'un oncle, inspecteur du génie maritime, il obtint un emploi dans l'administration forestière de la marine. Tout ce qui touchait à la langue bretonne devait déjà l'intéresser, puisque, dès 1805, il participait avec JOHANNEAU et CAMBRY à la fondation de l'Académie Celtique. Plusieurs communications et surtout la publication de la *Grammaire Celto-Bretonne* en 1807, lui valurent d'être élu président annuel de cette Académie. Il ne semble pas que Le Gonidec soit tombé dans les excès étymologiques de certains de ses confrères, les Celtomanes, dont les théories linguistiques, hautement fantaisistes, finirent par jeter le discrédit sur l'assemblée et aboutirent à sa dissolution (3).



(Cliché Dr Dujardin).

Le Gonidec fut nommé, en 1812, agent forestier de la Marine à Hambourg. Au cours de l'évacuation précipitée de la ville, il perdit, selon Brizeux, tous ses livres et manuscrits, ainsi que son brevet d'officier royaliste. De nombreux déplacements, peu favorables à ses travaux de grammairien le conduisirent ensuite à Nantes, où il se maria en 1816, à Moulins et enfin à Angoulême.

A Angoulême (1818-1834).

Le Gonidec devait rester à Angoulême jusqu'à sa retraite en 1834, période féconde qui lui permit de mener à bien de nom-

(1) Pour tout ce qui concerne Le Gonidec, on se reportera au très important travail du Docteur Louis DUJARDIN : *La Vie et les Œuvres de Jean-François-Marie-Maurice-Agathe Le Gonidec*, Brest 1949. (S'adresser à l'auteur : Docteur Dujardin, Saint-Renan, Finistère.)

(2) Lire à ce sujet la mise au point de F. GOURVIL, dans la Nouvelle Revue de Bretagne de juillet-août 1950.

(3) L'Académie Celtique devait se reconstituer en 1813 sous le nom de Société Nationale des Antiquaires de France.

breux travaux sur la langue bretonne, au prix d'un labeur acharné, malgré de nombreux soucis d'argent et toutes sortes de difficultés d'édition. Après le Dictionnaire Celto-Breton (1821), il entreprit, à la demande de la Société Biblique de Londres, la traduction en breton du Nouveau Testament (1827). À cette occasion il entretenait des relations épistolaires suivies avec deux pasteurs gallois, David JONES et Thomas PRICE, étant ainsi le relais des rapports culturels intercéltiques (4). En même temps il améliorait sa grammaire et travaillait à son Dictionnaire Français-Breton. Sur l'entremise de Th. Price, la Société Biblique lui confia la traduction de l'Ancien Testament. C'est ainsi à Angoulême qu'il fit la connaissance du Lieutenant Trévis qui devait continuer son œuvre.

Retraite studieuse (1833-1838).

En 1833 une mesure administrative mit Le Gonidec à la retraite, avec une pension de 500 francs par mois. Il se fita à Paris, rue Notre-Dame-de-Lorette, un petit bureau pour vivre, et entra à la Compagnie des Assurances Générales, dirigée par M. de COURVILLE, dont le personnel était composé presque exclusivement de Bretons. C'est peut-être pendant ces dernières années qu'il occupa sur le mouvement littéraire breton l'action la plus directe et la plus efficace. Il put en effet fréquenter le cercle des frères de COURCY, rue de la Victoire, où il trouvait un groupe de disciples fervents, LA VILLEMARQUÉ, BRIZÉUX, LE JOUBIQUET, de LEZÉLLEC, Emile SOUVERAIN, etc., qui dirigeait de ses conseils et animait de sa foi dans l'avenir de la langue bretonne. D'ailleurs la réputation de Le Gonidec était désormais bien établie et des collants de divers pays d'Europe le consultaient sur des questions linguistiques. En 1834 il fut élu membre de l'Institut Historique dont il devint, en 1838, président de la classe des langues et littératures.

Le Gonidec mourut le 12 octobre 1838, le jour même où La Villemarqué et une délégation de Bretons assistaient à l'inauguration du monument de Napoléon au cimetière de la Chapelle. Sa sépulture est dans le jardin de la Chapelle de la Madeleine, au milieu d'un grand concours de population qui rendit un hommage au savant modeste qui avait bien mérité le nom de *Breder ar Breiz*, le restaurateur du breton.

L'œuvre de Le Gonidec

- I. — COMMUNICATIONS à l'Académie Celtique et à la Société des Antiquaires de France: 1806, 1808, 1809, 1817, 1823, 1827. (Ce sont les Mémoires de ces deux sociétés.)
- II. — GRAMMAIRE ET DICTIONNAIRES.
1807. — Grammaire Celto-Bretonne, rédigée en 1808 par Breiz, et en 1850, au début du Dictionnaire Breton-Français, par La Villemarqué.
1807. — Dictionnaire Celto-Breton ou Breton-Français.
1807. — Dictionnaire Français-Breton, compilé par La Villemarqué. Cet ouvrage contient une notice biographique sur Le Gonidec, par Breiz, et un important Essai sur l'histoire de la langue bretonne de La Villemarqué.
1800. — Vocabulaire français-breton et Vocabulaire breton-français, revus et augmentés par Trévis, rédigés par Fr. Vallée, 1819.
- III. — TRADUCTIONS.
1808. — Parabole de l'Enfant Prodigue traduite en breton du Léon.
1820. — Kevskid historik.
1827. — Testament Nevez.

(4) Th. Price y joint le récit de ses relations avec Le Gonidec et de ses voyages en Bretagne en 1828 ainsi que certains des livres qui furent publiés dans le cadre de son œuvre. (The Breton Review, Londres, 1853, à vol. de large tirage en ce livre ont été publiés dans le cadre de son œuvre, 1853-54, par Th. Coste.)

1837. — *Buhez Santez Nonn* (avec trad. en fr.).
1866. — *Bibi Santel*, revue et corrigée par Trévis (1).

Les réformes de Le Gonidec

Si le talent d'écrivain de Le Gonidec est assez méconnu, par contre son œuvre de grammairien et de lexicographe revêt une importance capitale, par la méthode qui l'inspire. Sa grammaire de 1807 et son dictionnaire de 1807 révèlent des préoccupations nouvelles et déjà scientifiques : dans l'orthographe, définir le genre des mots et les règles des mutations, épurer et enrichir le vocabulaire.

1. — *Choix d'un dialecte.* Des quatre dialectes bretons Le Gonidec choisit celui de Léon, comme support de la langue littéraire. Il se préférait aux trois autres parce qu'il était le plus riche en mots purement bretons, le moins alourdi par des chutes de consonnes et le moins corrompu par l'influence du français.
2. — *Création d'une orthographe.* Réagissant contre l'orthographe à la manière française, Le Gonidec veut établir une manière d'écrire les mots toute philologique, c'est-à-dire ne tenant pas compte de la tradition ni de l'usage. Son but est de rapprocher autant que possible l'orthographe de la prononciation en remplaçant chaque son par une seule lettre. C'est ainsi par exemple qu'il remplace les lettres R, C, G, Q, W, U, par le seul X.
3. — *Définition du genre des mots et des règles des mutations.* Aucun lexicographe n'avait, avant Le Gonidec, sérieusement indiqué le genre des substantifs dont le connaissance est pourtant indispensable pour appliquer les règles des mutations initiales. Il expose ces questions, sinon avec une extrême rigueur, du moins avec plus de précision et de clarté que ses prédécesseurs.
4. — *Épuration et enrichissement du vocabulaire.* Son dictionnaire breton contient 11000 mots; il est bien plus complet que le *Catholicon* de Legendre, et que les dictionnaires de Grégoire de Rostrenen, de Ciliaz de Kerampuil et de Don Le Pelletier, parus au XVII^e siècle. Le Gonidec en outre est à l'origine du purisme qui se poursuivra jusqu'à nos jours. Il bannit les mots calqués sur le français, même lorsque sont d'un usage courant, restaure des termes anciens et en crée de nouveaux.

Importance de l'œuvre de Le Gonidec

Malgré certaines ignorances et diverses maladroites, Le Gonidec a rendu d'immenses services à la langue et à la littérature bretonnes.

1. — En fixant l'orthographe, en réagissant contre la francisation qui transformait le breton en patois, en remettant en honneur les termes anciens, en indiquant la possibilité d'en créer de nouveaux, il a élevé le breton à la dignité de langue littéraire.
2. — Autour de lui il s'est groupé des disciples fervents qui continueront et compléteront ses travaux et donneront la littérature bretonne d'aujourd'hui, comme LE JOUBIQUET, LA VILLEMARQUÉ, BRIZÉUX, et plus tard VALLEE.
3. — Enfin les linguistes qui résolurent au XIX^e siècle les problèmes compliqués posés par les langues celtiques, Adolphe Pictet, Franz Bopp et Gastard Zeuss, prirent le plus souvent comme base de leurs travaux sur le breton annoté par Le Gonidec, le dictionnaire et même la traduction de *Buhez Santez Nonn* de Le Gonidec (2).

P.-M. MEVEL.

(1) Quatre traduits d'après la Vulgate, cette Bible ne fut pas mise en vente, sur intervention de l'évêché.

(2) On trouvera dans l'ouvrage du D^r Dujarié (*Vie et œuvres de Le Gonidec*) des renseignements biographiques et des commentaires précis sur chacune des œuvres de grand grammairien breton, ainsi qu'une étude détaillée de ses réformes et de leurs conséquences.

Folklore et Éducation Artistique

III. — LES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES DU FOLKLORE

Il croirait de se demander maintenant en quoi l'étude et la promotion du Folklore peut faciliter la tâche d'éducation artistique assumée par l'U.F.O.L.E.A...

Notre intention n'est pas de nous livrer à l'établissement d'un bilan complet qui dépasserait le cadre de ces propositions préliminaires. Les quelques notes qui suivent ne sont que des remarques générales, des indications très simples, dont il sera loisible à chacun d'évaluer la valeur pratique avant de les étendre à toute activité qui lui plaira, selon les conditions qui lui sont faites et dont il est le meilleur juge.

Beaucoup d'animateurs avouent qu'il est très difficile de former le goût de leurs amicalistes et particulièrement de les mettre en contact avec certaines formes d'art qui les dépassent ou qui, plus simplement, passent à côté d'eux. Rappelant ce que nous avons dit au début de cet exposé, nous répéterons qu'il existe, dans chaque milieu humain, un goût populaire, inculte peut-être, inaccoutumé parfois, variable avec les terroirs, mais qui traduit une sensibilité originale et qui s'est manifesté au cours des siècles, par certaines créations artistiques dont il demeure des monuments vivants. C'est de ce goût qu'il faut partir, et de l'analyse de ses créations. Pour mieux nous faire comprendre, nous aurons recours à quelques exemples.

— A —

Pour faire sentir à des néophytes une harmonie de masses et de lignes, l'accord ou la dissonance des couleurs, la valeur sensible d'une arabesque, autrement dit, pour leur faire entrer en sympathie avec l'architecture ou la peinture, on ne dispose pas toujours d'un matériel coûteux de reproductions fidèles. Quand on en dispose, cela demeure pour beaucoup un simple matériel qui leur semble hors de la vie, en tout cas qui ne frappe pas d'emblée leur sensibilité. On prêchera dans le désert et le commentaire sera vain parce qu'on aura mis la charrue avant les bœufs.

Pourquoi, si vous êtes Bretons, par exemple, ne pas les amener devant un paysage proche qui se reconstruit par quelque beauté. Montrez-leur une maison bretonne de type traditionnel, dans la verdure d'un vallon ou sur un bord de grève. Faites-leur trouver comment et pourquoi cette maison bretonne vit dans le paysage breton, un paysage de chez eux, comment elle s'harmonise avec lui. Après quoi, ils ressentiront tout seuls, s'ils ne l'ont déjà fait, le caractère insolite d'une villa de style alsacien sur une plage du Finistère. Faites-leur dire pourquoi et comment un meuble

breton répond à sa fonction de meuble bien sûr, mais de meuble breton, c'est-à-dire qui traduit, en même temps que certaines données économiques, des qualités et des défauts qu'ils connaissent bien puisqu'ils sont leurs. Ils prendront vite en horreur les formes décadentes qu'on appelle « bretonneries ». Ainsi, par une promenade-libre sur l'architecture bretonne dans le paysage breton, par une veillée sur le thème du meuble breton (que vous ferez, bien entendu, dans un intérieur breton traditionnel) vous les introduirez à l'art tout court.

Cela vous sera facile dans les provinces où l'on dispose de certains paysages intacts, de certains ensembles mobiliers, alors qu'il est difficile de commenter un meuble de Louis XIV sur une photographie ou même en sa présence, dès l'instant qu'il est sorti de son cadre. Beaucoup de nos Amicalistes ne verront jamais Versailles ni la Sainte-Chapelle, ni les châteaux de la Loire, mais partout en France il y a de nobles logis ou des édifices majestueux de goût très sûr. Pourquoi ne pas commencer par eux ! Vous arriverez très vite aux grands styles, et sans effort. Et si, plus tard, ils voient Versailles, ils le reconnaitront.

B. — DANSES

L'art de la danse est trop souvent sacrifié, sa signification mal comprise et sa pratique négligée. S'il y a partout des salles de bal où triomphe la cobue, il n'y a qu'à Paris que l'on peut voir l'Opéra ou les ballets de Cuvées. Comment attirer à la danse, qui est une somme de grâce et de beauté en même temps qu'une admirable leçon d'éducation corporelle, une foule de jeunes gens qui n'y voient qu'un divertissement de bastringue ?

Il y a les danses de terroir, souvent liées de danses courtoises d'un haut caractère, dont certaines sont encore vivantes et pratiquées. Or, il suffit de voir l'enthousiasme avec lequel les jeunes s'y adonnent pour reconnaître qu'il en possède le rythme dans le corps, alors qu'ils massacrent sans vergogne les danses importées dans la vogue est aussi violente qu'éphémère parce qu'elles ne traduisent aucun besoin profond, aucun rythme vital. Les danses traditionnelles sont méconnues à notre époque et à notre insu. Jamais un montagnard saltateur de l'Arré ne « glissera » une molle danse du grand bourgeois de Fouassant.

Qu'est-ce à dire, sinon qu'une Amicale qui pratique les danses de son terroir possède déjà un embryon d'école de danse et qu'il ne sera pas très difficile de faire comprendre

à ses membres la valeur et les prestiges du grand art chorégraphique, qui est redevable à la danse populaire d'une partie de ses moyens expressifs !

C. — CHANT, MUSIQUE

Quant au chant et à la musique, pour en rendre sensibles les prestiges à des gens qui n'ont aucune formation dans ce sens, il est possible que certains commentaires de disques possèdent quelque vertu, si du moins le commentateur ne paraphrase pas une fiche élaborée par un autre, s'il réagit lui-même à l'audition et s'il a le don de communiquer son émotion. Mais combien il est plus sûr, pour éveiller de jeunes ruraux, par exemple, de les mettre en contact avec des mélodies de leur terroir qui chantent d'elles-mêmes dans leur tête. Les jeter d'emblée dans les grandes œuvres est une erreur. Ils resteront fermés. La prudence et une pédagogie bien comprise consisteraient de leur faire entendre d'abord (et chanter) les airs de chez nous, puis de leur faire retrouver ces motifs dans les œuvres des compositeurs qui les ont utilisés, avant de leur asséner la « grande musique ».

D. — THÉÂTRE

Une dernière série de remarques concerne le théâtre. Là encore, une étude du milieu populaire renseignera l'animateur sur le choix des œuvres à proposer. Combien d'échecs ne sont pas autre chose que des maladroites. Sans autre forme de procès, voici quelques constatations que nous avons faites, parfois à nos dépens, en Bretagne :

◆ Les gens simples aiment qu'on leur raconte des histoires qu'ils connaissent déjà, des légendes ou des merveilles. Ils adorent être dépayés mais ne pardonnent pas qu'on les déçoive.

◆ Ils ne sont sensibles ni au réalisme outrancier, qui blesse leur dignité, ni à l'esprit, qui les met mal à l'aise. Du comique franc tant qu'ils voudra.

◆ Pas de scènes d'amour avec manifestations intempératives (baisers). Sauf les œuvres de chère et quelques chansons facéties, le vocabulaire d'amour n'existe pas en breton.

IV. - LES GROUPES FOLKLORIQUES

Cependant, la préoccupation majeure de la Commission qui viendra des Groupes Folkloriques proprement dits. Les plus intéressants de ces groupes, les plus « valables », pour employer un mot à la mode, seront ceux qui se « lèvent » dans les petites communes rurales et les hameaux campagnards. Avec toutes leurs maladroites, ils vaudront toujours mieux que ceux des villes, du seul fait qu'ils baignent dans le milieu traditionnel. C'est donc vers eux que se portera d'abord notre sollicitude, d'autant plus qu'ils constituent souvent à eux seuls, toute l'activité artistique de l'amicale. Il sera donc important de les inciter à concevoir cette activité dans le sens le plus large possible, de façon à en tirer le plus de profit pour eux-mêmes et pour leur public.

Autant que nous le permettent notre expérience et les documents que nous pouvons avoir en main, nous allons jeter un coup d'œil sur l'état présent des groupes folkloriques en

◆ De l'action, mais peu d'analyse psychologique : « C'est par la tête qu'on pourrait », des situations.

◆ Si vous leur racontez leur vie, que ce soit « défilé » de sorte qu'ils puissent faire semblant de ne pas se reconnaître.

◆ Il y a des sujets tabous, de commun accord (alcoolisme).

◆ Les paysans aiment le drame, qui laisse indifférents (et pour cause) les pêcheurs, amateurs de farce.

◆ Un langage direct.

◆ Certains couleurs du décor gênent les uns, transportent les autres.

◆ Cela restreint terriblement le répertoire d'itinéraires. Pas tellement.

Cela exclut Sartre et Thierry Maulnier au bénéfice de Shakespeare, de Molière et de Lorca. Ce n'est pas si mal. Cela suppose des réserves pour Musset et surtout Marivaux, au bénéfice des fabliaux, de Labiche et de Courteline. Il faut se faire une raison.

D'ailleurs, il va sans dire que nous ne promouons aucune exclusive. Nous voulons dire que la règle des règles est toujours de plaire. Il ne faut surtout pas choquer et il faut des années pour rattraper un impair. D'abord, reconnaître son monde.

On voit assez, par ce qui précède, que nous comprenons très largement le mot « folklore » et l'on ne sera pas surpris si nous affirmons qu'il n'est pas nécessaire qu'une Amicale ait un groupe folklorique pour « faire du folklore ». Nous savons fort bien, d'ailleurs, que beaucoup d'animateurs obéissent aux principes et appliquent les méthodes que nous avons exposés, même si, parfois, leur propos n'est pas défilé. Mais il n'était peut-être pas inutile d'esquisser ce tour d'horizon au moment où s'instaura à l'U.F.O. L.E.A. une Commission de Folklore. Avons-nous fait comprendre combien il est souhaitable que cette Commission travaille en liaison étroite avec les autres Commissions artistiques ?

général, avant d'examiner comment nous pourrions, dans l'avenir, les conseiller et les guider pour les mettre vraiment au service de l'art populaire et de l'art tout court.

A. — ETAT PRÉSENT DES GROUPES FOLKLORIQUES

Ces groupes, comme il est normal, sont particulièrement nombreux dans les provinces où la civilisation populaire est encore vivace dans ses traits les plus originaux. Ces provinces sont aussi, on s'en doute, celles qui attirent, en raison de leur pittoresque et de leur couleur, un grand courant touristique. D'autre part, chaque province voit se fonder d'autant plus de groupes qu'elle est morcelée en plus de terroirs entre lesquels subsistent les rivalités traditionnelles bien connues du monde paysan. C'est ainsi qu'en Bretagne nous comptons, cette année, 120 Cercles Celtiques et qu'on nous

en annonce une douzaine d'autres en formation. Quelles sont les raisons et les dangers de ce pullulement ?

LES RAISONS

1) Il y a d'abord l'encouragement des Maires, des Syndicats d'Initiatives et des Comités du Tourisme, soucieux d'offrir aux visiteurs une couleur locale dont ils les savent friands. Est-il nécessaire de préciser que cela se fait souvent en l'absence de toute préoccupation culturelle ?

2) Il y a l'attrait, pour les jeunes gens des villages et des petites villes, de déplacements qui rompent agréablement leur ennui dominical et leur font voir du pays sans bourse délier, dans des conditions satisfaisantes. Le Groupe folklorique, c'est un Tourisme à l'envers.

A un certain point de vue, d'ailleurs, on ne peut nier que ce soit un bien.

3) Il y a la facilité, pour les jeunes gens de certains terroirs, de se procurer chez eux, dans leur propre famille, les nombreux costumes de la gloire paysanne dont beaucoup sont très flatteurs, surtout pour les jeunes filles, plus sensibles que les jeunes garçons à l'élégance et à la grâce des dentelles et des broderies.

4) Il y a la survivance de danses locales, qu'ils connaissent ou peuvent apprendre aisément grâce aux conseils des vieux danseurs et aux encouragements des derniers sonneurs de vielle, binion, cabrette, etc., ravis de ce renouveau attendu. Ce qui permet aux jeunes de préparer sans peine un spectacle d'une certaine originalité.

5) Il y a aussi, tout de même, la séduction qu'exercent sur les jeunes la danse et la musique de leur terroir, le vieux instinct de rivalité dont nous avons parlé et qui entraîne une émulation féconde, une sorte d'orgueil qui les pousse à mieux faire, un attrisme et une conviction qui les gagnent parfois malgré eux. Tous éléments qui sont loin d'être négligeables.

LES DANGERS

Mais il n'en reste pas moins que :

1) Beaucoup de groupes spéculent sur la valeur spectaculaire du folklore, sur ses éléments apparents, extérieurs (danses et costumes), et ne se soucient que médiocrement d'une étude sérieuse de leurs traditions.

2) Certains groupes se créent en vue de certains déplacements intéressants ou flatteurs, n'ont aucune cohésion, aucune âme, aucun principe de durée, et disparaissent comme ils sont apparus.

OBERENN AL LEORIOU-SKOL BREZONEK

2. — MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE pour les Cours de breton.

— Depuis décembre, les travaux suivants ont été mis à la disposition des Cours de breton et de nos Collègues s'intéressant à l'épreuve de breton au B.E.P.O.

1°) Écoles du Pays de Vannes : Un *Traoù Pennadur-Lêr*, recueil de Monseigneur Châta, rassemblé par Sen Kêna, 1 broch. de 38 p. — Tous les 10-15 jours, des *Kentelioù* (avec Bretonnégation) sont adressés aux Cours du Vannetais.

2°) K.L.T. : premier « Cahier » de *Skol ar Brezoneg* (1 broch. de 30 p.), également des *Kentelioù* (avec Bretonnégation, dans lequel nous avons rassemblé la matière de ce qui devait être trois cahiers mensuels (Leçons sur les textes de *Ar Dornadeg* Lesmaouez).

Déterminé, nos Cours paraîtront mensuellement par séries

3) Les ruraux authentiques, les groupes de campagne qui sont les meilleurs, ne peuvent souvent se déplacer à cause de leurs occupations. Il en résulte que ce sont les oisifs des villes (du moins ceux qui ont des loisirs) qui forment des groupes sans grand caractère et qui bénéficient des déplacements lointains nécessitant deux ou trois jours d'absence. Si bien que dans les grandes manifestations, tel folklore est représenté par les groupes les moins « représentatifs ».

4) En général, on peut reprocher à une bonne partie d'entre eux une mauvaise conception de leur tâche, un manque de conscience qui les incite, par exemple, à fausser l'esprit de leurs danses pour les rendre plus brillantes et jeter de la poudre aux yeux. On en voit même qui empruntent un costume d'un autre terroir parce qu'il est plus flatteur, ou qui se livrent à des mélanges hybrides.

5) Ils se figurent aussi qu'un spectacle folklorique est une simple sabote, qu'il suffit de monter sur une scène et d'exécuter quelques danses mal enchaînées et mal réglées pour provoquer les applaudissements.

6) Mais le public se lasse et se désintéresse. Il devient de plus en plus exigeant dans la mesure même où il devient connaisseur. Bientôt ne surgissent que les groupes de quelque valeur. Les autres sont promis à la disparition.

On dira peut-être que nous sommes sévères, que la bonne franquette à son charme, que les réjouissances populaires sont toujours empreintes d'une légère amabilité sympathique. Nous répondrons que tout change vite : l'instant que nous portons ces réjouissances sur une scène ou, pour parler au goût du jour, sur un podium, ils l'instant que l'on se présente comme si l'ambassadeur de son terroir. Et qu'en tout état de cause, si l'on peut passer sur des imperfections de mise en œuvre, on ne saurait excuser de flagrantes insuffisances. Quiconque s'occupe de folklore doit le faire d'une part avec le souci de sa valeur exemplaire, d'autre part avec le respect que l'on doit à toute forme de civilisation, même entrée en désuétude.

C'est pourquoi nous allons nous permettre de tracer les grandes lignes d'un programme que nous aimerions voir adopter par les groupes folkloriques de l'U.F.O.L.E.A. qui ont conscience du sérieux de leur tâche et de l'enrichissement qu'elle peut et doit leur apporter. Et nous nous excusons une fois de plus si nous avons l'air, aux yeux de certains, d'enfoncer des portes ouvertes.

(A suivre) (1).

Pierre HELIAS.

(1) Dans le prochain numéro : « Ébauche d'un programme pour les Groupes Folkloriques » et Continues.

de quatre à dix textes, en cahiers de seize pages. (Ces Cahiers serviront aux Abonnés d'Ar Felt en supplément à la revue.)

2°) Un Cours élémentaire d'histoire du breton et de la littérature bretonne est tiré périodiquement sur feuille volante. Les Cours peuvent demander des exemplaires en nombre. Nous pouvons communiquer les premiers Leçons.

EN SOUSCRIPTION :

LE SKOL-TOUR BRAS-SANT-JERMEAN, Emplacement Yvan AR GO, Prix de la Fondation Oubrière Bretonne 1994.

S'adresser à M. Y. Le Goff, Gouloze (Finistère).

MUSIQUE POPULAIRE BRETONNE

Formons des Bagadou scolaires

Depuis quelques années, le folklore est très à l'honneur, en Bretagne en particulier, et bientôt chaque canton de chez nous aura son Cercle celtique ou son Bagad.

Très souvent, le reçoit des demandes de renseignements de Collèges désireux de « monter » soit un Bagad, soit un groupe de danseurs, soit les deux. Je ne puis que les encourager dans leur projet, car le crois que nul mieux que l'initiateur n'est qualifié pour diriger un tel Cercle. Dans un prochain article, nous verrons tout le profit que peut tirer notre Ecole publique de la création d'une section folklorique dans nos Amicales laïques ou toute autre société culturelle groupant nos anciens élèves.

COMPOSITION D'UN BAGAD

Voici quelques brèves renseignements sur la composition d'un Bagad.

La formule actuelle du « Bagad », Groupe de Sonneurs-Tambours, création de B. A. B. (Bodadeg ar Sonneurs), et elle est imitée du Pipe-Band écossais et n'a pas dix ans d'existence, s'est peu à peu formée, dans une certaine mesure, dans la tradition bretonne. En effet, jusqu'à la fin du siècle dernier, sinon jusque vers 1910, il existait chez nous des groupes de Sonneurs (Binions, bombardes) accompagnés de tambourinaires (1).

Le Bagad se compose de :

- 8 joueurs de binions (binionniers),
- 8 joueurs de bombarde (bombardeurs),
- 1 batterie comprenant : 1 grosse caisse, 2 tambours légers et 4 tambours de fond.

DÉPENSE À PRÉVOIR

Quelques chiffres donneront une idée approximative des dépenses à engager pour le matériel :

a) BAGAD D'ADULTES :

8 Binions kokobolo à 12.500 fr.	100.000 fr.
8 Bombardes ébène à 2.800 fr.	22.400 fr.
8 hommes à 1.800 fr.	14.400 fr.
1 batterie complète (batterie minimum) ..	100.000 fr.
Accessoires : robesaux, anches, poches de cuir de rechange, etc.	18.000 fr.
	254.800 fr.

Il existe des binions en ébène, bien supérieurs au point de vue sonorité, mais qui ont l'inconvénient de coûter deux fois plus cher.

b) BAGAD D'ENFANTS :

Pour les enfants de moins de 14 ans, il existe un modèle de petit binion à un seul bouton, avec poche adaptée à leur capacité thoracique. Voici les prix des instruments :

8 Binions kokobolo à 5.500 fr.	44.000 fr.
8 Bombardes ébène à 2.800 fr.	22.400 fr.
Batterie d'enfants ..	50.000 fr.
Accessoires ..	15.000 fr.
	131.400 fr.

(1) Une revue a publié, sous plusieurs autres, un certain nombre de documents à ce sujet, en particulier des photographies. Nous reviendrons sur cette question des anciens groupes de Sonneurs-Tambours, dans un prochain article sur les conditions. Au reste, le cercle actuel n'est autre que le résultat de son tour, une évolution, le résultat qui doit la préparer et la dispenser des divers instruments. Une fois établie dans les conditions actuelles, quel groupe de Musique Instrumentale, de Danse, de Solo vocal, etc. Ceci nous ramène à ce que nous disions dans notre précédent article sur les conditions de la « Musique » qui a peu peu dérivé de son état primitif de la « Musique » vers la « Musique » moderne, vers la « Musique ».

MÉTHODE DE PRACTICE

Avouons tout d'abord que notre méthode n'a été appliquée jusqu'ici que par un certain nombre d'élèves du Lycée Anatole Le Bras (Saint-Etienne) et par moi-même. Ce n'est pas de préférence à toute autre que nous l'avons adoptée (ou plutôt mise sur pied), mais tout simplement parce que nous n'avions en main aucune méthode de départ.

C'est donc le résultat de notre expérience que nous rapportons ici, cela écrivra peut-être à nos camarades de même situation. Notre méthode a été réellement expérimentée par des débutants de tous âges à partir de huit ans, qui ont été surpris (pas à pas avec le même souci de pédagogie simple et attrayante que nous apportons tous, par exemple à l'enseignement de la lecture ou du calcul).

Évitons les moments trop prolongés de tâtonnements ou de flottements qui retardent les premiers succès, respectivement d'élève et de professeur. Reconnaissons que ce travail s'il peut rendre service à des débutants, n'est d'aucun intérêt pour les joueurs éprouvés, que son contenu trop rudimentaire fera sourire. Pourtant, ces succès, sous cette forme ou sous une autre, ont assez été les leurs. Qu'ils s'en souviennent et pensent à tous les efforts qu'ils ont dû faire en pure perte dans leurs débuts, et qu'ils veuillent bien eux aussi noter, très simplement, ce qui est le fruit de leur expérience. Dans un état de bienveillance et d'enthousiasme, qu'ils nous aident à améliorer notre méthode en attendant la parution tant souhaitée d'un Manuel complet de Binions.

PREMIÈRE LEÇON

L'élève sonneur tient un practice dans les mains pour la première fois. Il touche soigneusement tous les trous comme il convient, c'est-à-dire avec la deuxième phalange des doigts pour la main droite. Attention ! cette façon de placer les doigts de la main droite est très, très importante. Il faut s'y astreindre dès le premier jour.

L'élève sonneur est invité à jouer : FA, SOL, LA, SI. Il possède quelques notions de solfège, cela est très simple; sinon il devra se rappeler que les notes qu'il vient de jouer sont : FA, SOL, LA, SI. « et-à-dire commencent à » apprendre les notes ».

On ne doit jamais donner de coups de langue. Ce n'est pas comme pour les débutants à la Bombarde (qui s'entraîment, eux, sur un pipon).

Exercices variés sur ces quatre notes :

BALE ROSTREN (1)
(Marche de Rostrenen)

BALE AR SKOLACHEREN
(Marche des Lycéens)

MEI-KARAEZ
(Mél-Carhaix)

BRO GOZ HON TADOU

JABADAO

Dans cette série d'exercices, nous proposons des bribes de phrases ou même des phrases entières dites « chantantes », faciles à retenir par les débutants. Nous pensons que le mon-

LE FOLKLORE DANS NOS SOCIÉTÉS LAÏQUES

1. — Nouveaux Groupes Scolaires ou Postcolaires : le Bagad et la Chorale du Lycée A. Pavis, Guingamp (Animateur : Trovel); le Bagad de l'Amicale Laïque de Concarneau (Secrétaire : Pennec).
2. — Dans le Finistère : Une réunion ayant pour objet le regroupement des Sociétés folkloriques laïques du département au sein de l'U.F.O.L.E.A. a eu lieu le 3-2 à l'Inspection Académique de Quimper, sous la présidence de M. Courtin, Directeur de l'E. N. d'Instituteurs, remplacé par M. l'Inspecteur d'Académie qui avait pris l'initiative de cette rencontre. Un programme de travail commun, particulièrement en matière d'éducation musicale, la visite des groupes par des Instruteurs qualifiés, un projet de stage de perfectionnement furent étudiés. F. Hélias, H. Le Faouec, A. Keravel donnèrent des précisions sur le Folklore à l'U.F.O.L.E.A., sur la Musique popu-

laire bretonne, sur les activités culturelles bretonnes dans l'enseignement public, sur les organismes fédéraux des Groupes Folkloriques. Une circulaire de liaison sera publiée par les soins du Délégué départemental à l'U.F.O.L.E.A.

3. — Les Groupes des Côtes-du-Nord ont convenu d'un programme musical commun pour leurs Bagadous.

4. — Stage National de Folklore (U.F.O.L.E.A.) : du 12 au 16 avril, à Mirande, sous la direction de F. Hélias, Président de la Commission Nationale de Folklore. Étude par des responsables de groupes folkloriques des questions touchant aux ressources du Folklore et à leur utilisation dans le domaine éducatif. Non seulement Danse, Costume, Chant, Musique, mais aussi : Littérature populaire, Ethnographie Objets, Langues régionales. L'exemple breton servira de base.

Pierre LAVANANT,
Lycée Anatole Le Bras, SAINT-BRIEUC.

(1) Il est indispensable d'habituer les enfants à se donner que le son EN BRETON des lettres. S'ils ne sont pas bretonnants, leur indiquer la prononciation, mais commencer en breton, — comme dans les Bagadous d'adultes.

Le breton... langue "rétrograde" !!...

Voilà un « argument » que nous ne pensions plus rencontrer, — sinon dans cette petite histoire de l'évolution de l'opinion à l'égard de la langue bretonne qu'il nous faudra bien écrire un jour...

La publication, en « Tribune de discussion » de l'Action Laïque du Finistère, des lignes qu'on lira ci-dessous, signées de notre collègue François Madec, permet de se rendre compte que les plus lamentables parti-pris ont encore cours chez quelques-uns...

Il nous paraît utile de reproduire ce passage : c'est un document à conserver précieusement pour les sociologues et suretours de l'avenir qui voudront dresser le tableau de toutes les inepties proférées au sujet de la langue bretonne : « langue morte », « facteur d'obscurantisme », « instrument de la réaction », etc...

Précisons que l'article de notre Collègue Madec n'engage nullement la responsabilité de l'Action Laïque, qui a maintes fois ouvert ses colonnes au breton. Justement, il a été proposé, lors d'une récente réunion du Comité Départemental d'Action Laïque de donner à l'avenir dans ce journal une chronique en langue bretonne. C'est contre cette proposition, on va le voir, que s'élève Madec...

« HISTOIRE EN BRETON... ET ACTION LAÏQUE »

« L'idée émise dans le numéro de janvier de faire publier dans l'A. L. des histoires en breton mérite bien d'être discutée avant d'être appliquée... »

« Je ne vois pas du tout ce que la défense laïque peut gagner à sacrifier une partie de son trop petit journal pour favoriser cette langue rétrograde. Sentiment mis à part et jusqu'à preuve du contraire, je ne peux considérer le breton comme un outil de culture humaine. Je ne connais pas d'ouvrage écrit en cette langue capable d'aider soit au perfectionnement de l'esprit soit à son émancipation. Sur le terrain laïque — le seul qui nous intéresse ici — la propagande pour le breton ne me semble pas recommandable, tous les chrétiens étant d'accord pour la répandre le plus possible. Cette unanimité indique qu'ils utilisent la langue bretonne comme un barrage à toute idée nouvelle. »

On pourrait demander à F. Madec combien d'ouvrages en langue bretonne il connaît... Pour lui, comme pour tel autre Collègue (qui n'a pas craint de l'écrire), la littérature bretonne doit se ramener aux *Buz ar Zenf...* On pourrait lui demander et le français est lui-même très riche d'ouvrages « émancipateurs » : mettons à part les œuvres des Encyclopédistes du XVIII^e siècle et Proudhon (bien passée de mode à notre époque), les ouvrages de base du Socialisme et du Communisme ont été traduits, il me semble, en allemand et en russe; devons-nous en déduire que seules ces deux langues peuvent être considérées comme « progressistes » ? Madec nous répondra, bien sûr, que Marx, Engels, Lénine ont été traduits en français. Je lui dirai simplement que j'ai eu entre les mains le manuscrit de traductions en breton du Capital et d'autres de Lénine...

F. Madec exprime l'opinion que les Laïques doivent abandonner le breton au clergé, aux chrétiens, simplement parce que ceux-ci y ont vu une arme, un moyen de pénétration dans le peuple... Magnifique raisonnement que celui qui revient à dire : n'employons pas les mêmes

armes que nos adversaires !... Du coup, Madec pourrait dire : l'Évêque Fauvel parle français, — donc je n'emploie plus cette langue !... Cela pourrait le mener loin...

Comme si une langue pouvait être conservatrice ou progressiste, révolutionnaire ou fasciste, rouge ou blanche !... Notre collègue peut-il ignorer que le breton était la langue des Chouans, elle fut aussi, plus d'un siècle plus tôt, celle des Bonnets Rouges ?

Vraiment, Madec ignore d'ailleurs tout des possibilités que la langue bretonne met à la disposition des orateurs et des rédactions de l'Action Laïque comme de ceux du Courrier du Léon. Il ignore sans doute que des hommes politiques « de gauche », depuis Hénon, ancien député de Quimper, jusqu'à G. Le Bill, de Alain Signor à Tanguy Prigent se sont servis avec bonheur du breton dans leurs campagnes électorales... N'a-t-il jamais eu l'occasion d'entendre des chansons satiriques antireligieuses en breton ?... J'en tiens une petite collection à sa disposition, ainsi que quelques pièces sociales un breton, dont l'une a été jouée des vingtaines de fois et présentée quelques petites « idées nouvelles » pas très conformistes...

Et les Laïques de Basse-Bretagne se sont — dans une certaine mesure — laissés distancer par les catholiques sur le terrain de l'utilisation du breton, la faute n'en revient-elle pas à ces lamentables préjugés, bien mités aujourd'hui, mais qui ont malheureusement eu cours trop longtemps chez beaucoup de prétendus hommes de Progrès, et dont Madec se fait encore l'écho ?

Je ne crois pas devoir insister. Je me contenterai, puisque nous commémorons ces jours-ci l'anniversaire de la mort de Yann SOHIER, militant breton et anti-fasciste, de citer un passage d'un article de notre camarade, répandu en 1934 dans le *Populaire de Nantes* à un laïque adversaire du breton :

« Nous considérons que la langue bretonne n'est la propriété d'aucune religion, ni d'aucun parti et qu'elle est capable, comme les autres langues, d'exprimer toutes idées et de servir toutes causes. Ce n'est pas parce que les « curés s'en occupent » que nous leur laisserons, pour servir à des fins qui nous sont connues, un merveilleux instrument de propagande, seul capable en Basse-Bretagne, de toucher sûrement et profondément le prolétariat bretonnant des campagnes. Si les socialistes s'étaient servis depuis cinquante ans de la langue bretonne au lieu de la combattre, s'ils avaient créé des groupes de théâtre populaire jouant à « tendance sociale », s'ils avaient créé le journal politique en langue maternelle dont le besoin se fait sentir dans les communes où régnent les « Kamadals » catégoriques des prêtres, on verrait aujourd'hui, sans aucun doute, les prolétaires bretons se jeter, non plus par groupes, comme maintenant, mais en masse, dans les rangs de la révolution sociale et culturelle. »

« En demandant l'entrée du breton dans l'enseignement, en demandant pour le peuple breton ce droit réclamé par Bobet d'être instruit dans la langue de ses pères, nous voulons préparer sincèrement le relèvement culturel du peuple breton et compléter la révolution sociale de demain. En cela nous nous sentons pleinement révolutionnaires. »

Mise au point... et mise en garde

Peut-on marquer sa « sympathie » à la « Langue des ancêtres » (1) en se refusant de soutenir (moralement) son Enseignement ?

Le numéro de janvier-mars des Cahiers de l'Étude, rendant compte de l'Assemblée Générale de la Société d'Études de Breton et du Léon, affirme que cette réunion a marqué « sa sympathie à la langue bretonne en adoptant un vote ».

Cette affirmation est une véritable tromperie, destinée à tromper les lecteurs des Cahiers de l'Étude, qui s'inquièrent de cette Application « truquée » comme elle en avait donné l'exemple, à la défense et l'épanouissement de nos richesses culturelles bretonnes.

Il importe que tous les Amis de la Bretagne sachent que si la majorité des vingt-cinq adhérents présents à l'Assemblée Générale d'août 1934 a adopté une bête qui prétend remonter de F. à P. (2) et de la S.E.P.L. à la « langue des ancêtres », — c'est après avoir repoussé une motion approuvée par l'Assemblée du breton — et dans lequel on se félicitait de voir notre langue régionale admise aux études...

J'ai estimé qu'il ne valait pas la peine de continuer à participer à la vie d'un Groupement qui refuse de donner son appui moral à l'action des défenseurs de la Langue bretonne, — tout en se réservant l'appui de ceux-ci... comme Abonné.

Ce refus a été enregistré dans les Cahiers de l'Étude, le 12/3/35.

A. K.

LETTRE DE DÉMISSION DE A. KERAVEL, Secrétaire général du Groupe des Instituteurs et Professeurs Laïques Bretons (A. P. L.).

Brest, le 12/3/35.

Monsieur le Président de la Société d'Études de Breton et du Léon.

Monsieur le Président.

Letnié dernier, 14 février, l'Assemblée Générale de la Société d'Études de Breton et du Léon, sollicitée de se prononcer sur la question de l'enseignement du breton, a cru devoir se contenter d'exprimer un vague « attachement à la langue des ancêtres » (comme si le breton était une « langue morte »), ainsi que les par ailleurs affirmé le Secrétaire Général de la Société, — sans qu'elle détermine le moyen d'application quelconque d'un grand nombre de nos compatriotes.

Le vote de la motion dite transmissionnelle, l'adoption de la formule platonique rappelée ci-dessus, constituent en réalité un refus de se déclarer en faveur de l'enseignement facultatif du breton et de son admission dans les examens.

Cet enseignement et cette admission sont actuellement assurés et organisés par l'Administration de l'Éducation Nationale. Demander à la S.E.P.L. de se déclarer langagiste de vote blanc du breton, en vue de stabiliser n'aurait donc pas l'utilité à penser une position absurde.

L'initiative prise lundi par la majorité des Membres présents à l'Assemblée Générale ne peut donc que surprendre de la part d'une Société qui se dit, de sa naissance, consacrée à un participant à un vaste mouvement pour la défense et le relèvement de la culture bretonne.

Il y a dans cette attitude un manque de logique incontestable de la part d'intellectuels qui se disent préoccupés par nos valeurs culturelles régionales et dont la devise officielle l'indique et la sympathie des militants et des Groupements bretons.

En ma qualité de Secrétaire général du Groupe « A. P. L. » (Instituteurs et Professeurs Laïques Bretons) et de co-Secrétaire de la « Fondation Culturelle Bretonne », je me refuse, d'un dévouement au sein de la Société d'Études de Breton et du Léon, à paraître me porter plus longtemps qu'au caractère breton de cette Société et de sa Revue. J'ai donc le regret de vous prier d'enregistrer ma démission. — Je vous informe de plus que le seul motif d'insécurité des 200 Sociétés bretonnes n'est pas la langue bretonne, mais la situation économique (Chômage, Pénurie, etc.) au moment de ma démission et des raisons de cette décision.

Veuillez agréer...

A. KERAVEL.

TEXTE DE LA MOTION PROPOSÉE PAR LES MILITANTS D'« A. P. L. »

« LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DE BRETON ET DU LÉON, considérant que la Langue bretonne est un patrimoine de nos richesses spirituelles de notre région,

considérant la valeur éducative de cette langue, laquelle peut être par des centaines de milliers de nos compatriotes, et tout l'intérêt présenté par l'étude de la Littérature bretonne,

déclare approuver entièrement les efforts qui sont faits en vue de développer l'enseignement facultatif du breton et se félicite de son admission dans les examens (Baccalaurat, B.E.P.C.). »

Cette motion a été repoussée : 1°) par le C. A. de la S.E.P.L. en juin 1934; 2°) par l'Assemblée Générale le 14/2/35.

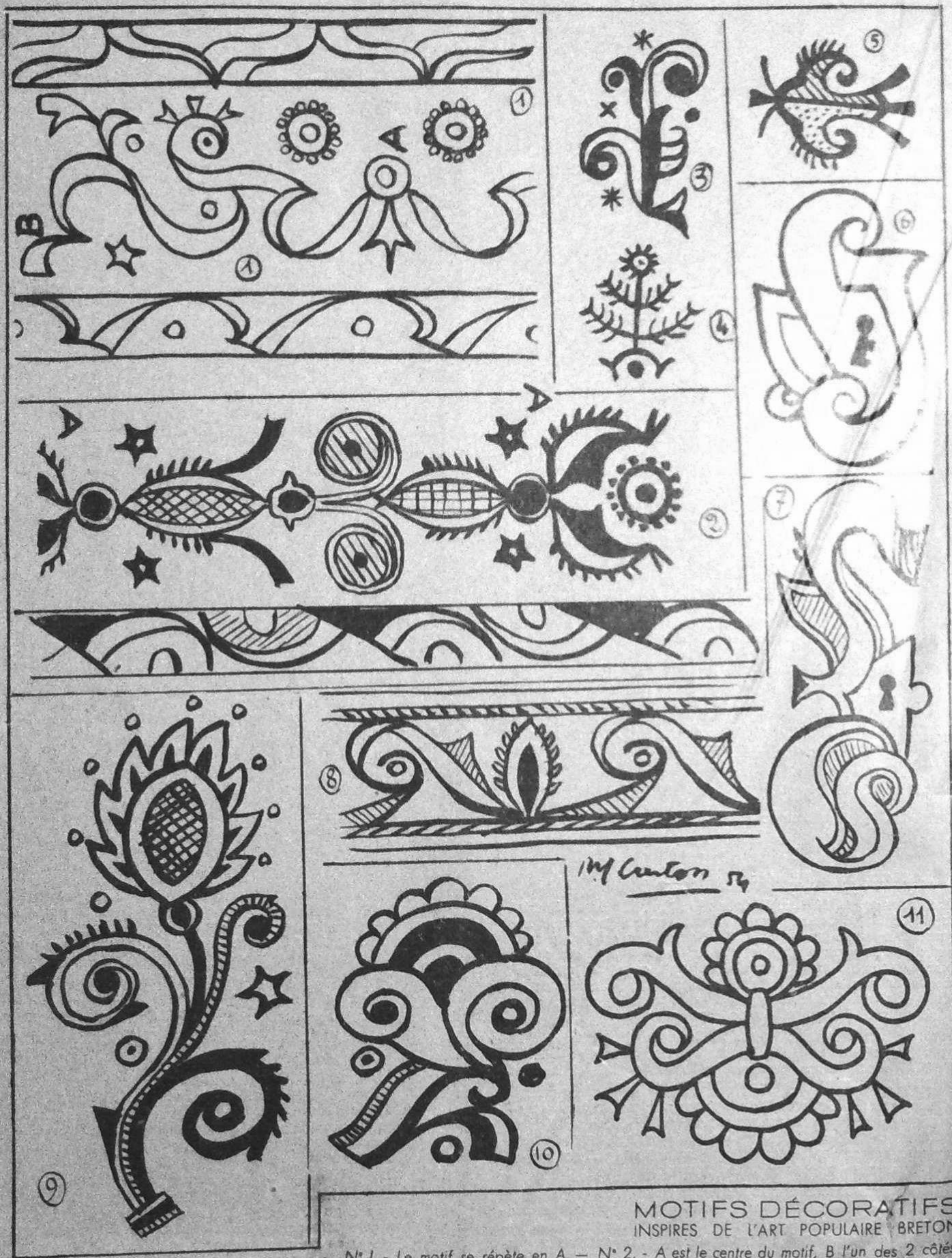
Amis lecteurs...

Nous avons demandé à nos Amis de nous faire connaître leur avis sur la nouvelle formule d'A. P. L. Nous sommes heureux d'avoir eu tant de réponses à notre questionnaire. Cependant, nous tenons à dire quelques mots sur certains points de nos suggestions communiquées précédemment.

Certes toutes les suggestions peuvent être discutées et nous ne pouvons nous en plaindre ; c'est une affaire de collaboration, de collaboration et de temps, — une affaire de plus ou de moins. Mais tout le monde reconnaît que le projet nous apporte un progrès très réel sur ce qui a été fait jusqu'à présent.

Le renouvellement des abonnements, de décembre à février, a été pour beaucoup l'occasion de faire connaître de la part de nos amis et de leur sympathie. Cette opération a été pour nous le meilleur moyen de connaître l'opinion de nos amis abonnés sur notre projet de 1935 et de nous en servir, dans la mesure du possible, pour notre projet de renouvellement de nos abonnements.

Il importe maintenant que les militants d'A. P. L. se mettent en campagne pour trouver des abonnés parmi leurs amis, dans le présent numéro et le numéro d'été. Ils doivent leur rendre compte de ce qu'ils ont fait, et de ce qu'ils ont obtenu. Ils doivent aussi participer à un vaste mouvement pour la défense et le relèvement de la culture bretonne.



MOTIFS DÉCORATIFS
INSPIRÉS DE L'ART POPULAIRE BRETON

N° 1. - Le motif se répète en A — N° 2. - A est le centre du motif, B l'un des 2 côtés.